TOME VIe.

Ier JANVIER. — No XXXI.

LE POLONAIS

JOURNAL des Intérêts de l'Europe,

DIRIGÉ

PAR UN MEMBRE DE LA DIÈTE POLONAISE.



PARIS.

AU BUREAU DU POLONAIS,

RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, No 34.

—

1836.

Le Polonais paraît sous les auspices de six Pairs de France et de dix-sept Députés de la Chambre de 1831. — Ce journal est publié le 1er de chaque mois.

TABLE DES MATIÈRES.

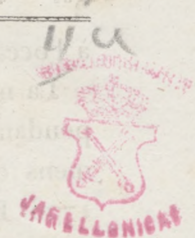
1er JANVIER 1836.

LE POLONAIS DONNERA DANS SES PROCHAINES LIVRAISONS LES ARTICLES SUIVANS :

1° De l'Orient et de l'Occident, par M. Ballanche.
2° La Pologne et l'Italie considérées sous leur rapport religieux, par M. T.....
3° De l'ouvrage de M. Tocqueville, intitulé : *De la démocratie aux Etats-Unis,* par le baron d'Eckstein.
4° Pensées d'un réfugié, par P.....
5° La Pologne et le congrès de Vienne, par ***.
6° De l'influence de la musique sur les sentimens et le caractère de l'homme, par Mme la comtesse M......
7° Révolution d'Italie en 1831, par M. Orioli (5e article).
8° Le sieur Thadée, poème de Mickiewicz (2e article).
9° Alger et le cap de Bonne-Espérance, par M. Bannister.
10° Voyage en Chine, par M. Kowalewski.
11° Le Conscrit de 1815, par Mme la comtesse de Bradi.
12° Epître de Niemcewicz au général Kniaziewicz.

Les tomes Ier, IIe, IIIe, IVe et Ve du journal sont en vente au prix de l'abonnement.

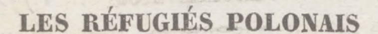
197
4a



BIBLIOTECA JAGELLONICA



POLITIQUE.



LES RÉFUGIÉS POLONAIS

AUX CHAMBRES FRANÇAISES.

(*Article comuuniqué.*)

Dans sa dernière adresse au trône, votée le 23 août 1834, la Chambre des députés a solennellement déclaré *que l'équilibre européen était gravement compromis par l'atteinte portée à la nationalité polonaise.* Ce n'est pas la simple compassion qui a dicté ce vote, bien que les malheurs de la Pologne et l'horrible oppression qu'elle endure aient pu le provoquer en sa faveur; vous, Messieurs, les représentans de la dignité et des intérêts d'un peuple puissant, vous étiez mus par de hautes considérations politiques, par celles qui rattachent la sécurité de toute la société européenne à la bonne foi et à la justice observées à l'égard de chacun de ses membres. Aussi l'émigration polonaise, ce débris détaché du sol natal, qui n'a cessé de mettre sous les yeux des Chambres françaises et de l'Europe les droits, les justes clameurs, comme les souffrances et les plaies de la Pologne, espère-t-elle avec confiance que vous accueillerez le présent appel qui vous est adressé

à l'occasion de la nouvelle session qui commence.

La nationalité polonaise, c'est-à-dire son indépendance, a été violée par les trois démembremens qui furent consommés en 1772, 1793 et 1796. Elle ne fut pas vengée par l'œuvre du dernier traité de 1815 et la formation qu'il a produit. Au lieu de reconstruire une Pologne indépendante, on érigea sous ce nom un quasi-royaume, soumis de fait au pouvoir de la Russie. Au lieu de la refaire comme État, de 16,000 milles carrés qu'elle possédait avant 1772, avec une population qui depuis s'est accrue à environ 20 millions, on la circonscrivit à 2,200 milles carrés et une population d'à peine 4 millions.

Cependant le congrès de Vienne voulut au moins assurer à cette fraction minime de l'ancienne Pologne des franchises constitutionnelles, et à toutes les autres parties de ce vaste pays une représentation et des institutions nationales.

Les stipulations du congrès, auxquelles la France et l'Angleterre concoururent, ne furent point remplies. On ne donna qu'un simulacre d'institutions à quelques provinces polonaises ne faisant point partie du nouveau royaume, et dans ce dernier on viola les articles les plus essentiels de la charte qu'en conséquence du traité on lui avait octroyée. La nation courut aux armes. L'empereur Nicolas, sans égard aux réclamations d'un peuple poussé à bout, fit marcher son armée, proclama la destruc-

tion du pays. De leur côté, les Polonais usèrent de leurs droits naturels et légitimes ; ils votèrent la déchéance, et la guerre de l'indépendance commença.

L'univers connaît les détails de cette lutte inégale. Il sait que, sans l'apathie des gouvernemens libres, et sans l'assistance plus ou moins directe donnée à la Russie par les voisins de la Pologne, cette lutte qui avait ébranlé l'empire russe jusque dans ses fondemens, aurait eu un résultat digne de la juste cause qui l'avait provoquée. L'Europe assista muette pendant le combat; elle fut muette encore lorsque le désastre de Varsovie l'eut terminé.

La conduite postérieure des deux gouvernemens constitutionnels semble nous dévoiler les causes de cette cruelle inactivité. Ils attendirent quelles seraient les démarches de la Russie après la victoire, ils espérèrent le maintien des traités. Mais voyant que l'empereur Nicolas, fier d'avoir soumis un peuple dont la vaillance et les droits avaient intéressé les deux mondes, abusait de son triomphe et détruisait un royaume créé par l'assentiment unanime de l'Europe, ils protestèrent contre l'infraction des derniers traités, et telle est encore la nature des rapports qui, à cet égard, existent entre la France et l'Angleterre d'un côté, et la Russie de l'autre.

Des années se sont écoulées depuis, et de nou-

velles persécutions, de nouvelles cruautés de la part de l'oppresseur étranger viennent assaillir la Pologne incessamment. Proscriptions et confiscations en masse, abolition des universités et des écoles supérieures et spéciales; spoliation des bibliothèques et des musées; code et lois violés; nouvelles charges publiques imposées arbitrairement; emprunts onéreux faits pour le compte du pays au profit de la Russie; guerre à tout vestige d'une nationalité distincte; persécutions exercées contre la religion catholique, ses ministres, ses églises et son culte; espionnage, corruption, démoralisation, réduits en système; envoi de milliers de recrues et d'anciens militaires au Caucase; déportation de nombreuses familles; enfin cet exécrable enlèvement de malheureux enfans, devenu périodique, enlèvement qui, sous prétexte de leur état d'orphelin, les condamne à oublier la langue et la foi de leurs pères, voilà le tableau sombre et vrai, voilà le résumé incomplet et rapide des souffrances qu'on inflige impunément et sans relâche à la malheureuse Pologne. L'Europe n'a pu que difficilement ajouter foi à l'exposé de cette situation cruelle; les émigrés polonais étaient soupçonnés d'exagération lorsqu'ils retraçaient ces rigueurs commises au nom et par les ordres de l'empereur Nicolas. Le discours récent qu'il a prononcé à Varsovie vient enfin de convaincre les plus incrédules que les tourmens affreux qu'on fait subir aux Polonais ne sont que

trop vrais et ne peuvent être que la conséquence inévitable du système adopté, et qui consiste à les dénationaliser à tout prix. Aux yeux de Nicolas, le crime irrémissible des Polonais est de chérir la religion, la langue, les mœurs, les institutions, cette patrie *fictive* en un mot, comme l'appelle l'autocrate, et que, dans leur endurcissement inconcevable, ils persistent à rappeler de tous leurs vœux.

Messieurs, ce serait vous manquer que de se croire obligé de commenter ici le document extraordinaire dont nous venons de faire mention. Il a déjà provoqué en Europe une indignation universelle; il est devenu le sujet de motions chaleureuses à la diète de Hongrie. Il produira, nous n'en doutons pas, des manifestations plus décisives encore lorsqu'on le considèrera comme l'expression la plus directe et la plus énergique des vues et du système ultérieur de la Russie, et c'est dans cette vue que nous nous permettrons d'appeler votre attention sur trois points de vue sous lesquels la France ne saurait ne pas envisager et examiner le fond de cette déclaration de principes de l'empereur Nicolas.

Maintenir son *honneur* intact, c'est pour les nations comme pour les individus non seulement un besoin moral, c'est encore un acte de bonne et prudente politique. On se débarrasse souvent d'un ennemi puissant, en repoussant avec vigueur la première agression. La France de juillet a hautement

proclamé la justice et la convenance du maintien de la nationalité polonaise ; le discours de l'empereur Nicolas, contient, virtuellement, une insolente et cruelle moquerie adressée à ce vœu, exprimé au nom d'un grand peuple. S'il peut y avoir inopportunité de recourir à l'attaque dans certains momens, il est toujours incompatible avec l'honneur de ne pas répondre à une provocation. Vous êtes, Messieurs, les représentans de la France ; vous apprécierez parfaitement tout ce que peut exiger, non pas le défi d'un barbare, mais le caractère, la dignité et l'honorable consistance de vos propres déclarations.

Le discours de Varsovie donne une exacte mesure des dispositions rapaces, audacieuses et envahissantes de la politique russe. Le même souverain qui hérita d'un territoire supérieur en surface à l'Europe entière, qui depuis a occupé Erivan, le port et les côtes d'Anapa, Achalzik, Kars, Erzeroum et les défilés de l'Arménie, qui s'est emparé des bouches du Danube et de Silistrie, parle ici d'un royaume acquis par le seul assentiment de l'Europe, et devant créer une sorte de barrière entre elle et la Russie, comme d'une simple et nouvelle conquête, comme d'une position militaire, prise nouvellement, contre l'Occident. L'incorporation définitive de la Pologne à la Russie équivaut à une vaste accession territoriale, qui serait encore échue à cet empire,

déjà immense; ce n'est pas vous, Messieurs, ce n'est pas la France, dont la modération voulut bien respecter les étroites circonscriptions de 1815, qui pourriez rester plus long-temps indifférens, vis-à-vis d'une si grave atteinte portée à l'*équilibre* européen.

Enfin, Messieurs, quelle profession de foi *absolutiste*, que les paroles récentes de l'autocrate! Comment un souverain, qui déclare une nation entière criminelle et digne de châtiment, pour vouloir rester ce que Dieu la fit, ce qu'elle ne saurait ne pas être, serait-il jamais scrupuleux envers le vœu public d'aucun pays du monde; comment celui qui méconnaît au peuple Polonais le droit de conserver son existence morale même, c'est-à-dire sa nationalité, si visible et si distincte, respecterait-il les institutions libres, les dynasties nouvellement élues, aussitôt que sa puissance se trouverait dans le cas de les atteindre? « La Russie, seule, est forte et intacte, » a dit le Czar; les pays représentatifs ne sentiront-ils pas le besoin de donner à cette décision impériale un éclatant et matériel démenti? Oui, Messieurs, les égards dus à l'honneur de la France, au maintien de l'équilibre des forces et des possessions territoriales en Europe, à la juste défense contre les empiètemens de l'absolutisme, vous porteront également à apprécier toute l'importance de la question polonaise, comme à réprimer l'ambition et les

usurpations de la Russie. Les traités de 1815, dans leur rapport avec la Pologne, viennent d'être reniés définitivement par l'empereur Nicolas. Vous vous rappellerez qu'en 1832, lors des attaques dirigées au parlement d'Angleterre contre le nouveau statut organique imposé à la Pologne, le cabinet de Saint-Pétersbourg condescendait encore à expliquer dans sa feuille officielle comment la nouvelle organisation répondait aux stipulations du congrès de Vienne; aujourd'hui, l'Europe a appris de la bouche même de l'empereur Nicolas, que les Polonais lui doivent obéissance, en sa qualité d'empereur de Russie et non plus de roi de Pologne. Ainsi, les démarches des gouvernemens de France et d'Angleterre, fondées sur les traités de 1815, se trouvent complètement repoussées; vous jugerez sans doute, Messieurs, que les engagemens de ces gouvernemens envers la Russie doivent aussi être considérés comme rompus, et qu'en droit, désormais, rien ne les empêchera de travailler à la reconstruction d'une Pologne grande, libre, indépendante, capable de servir, comme jadis, à l'Europe civilisée, de barrière puissante contre l'esprit d'envahissement et de barbarie.

Nota. Un exemplaire de la pièce qu'on vient de lire a été adressé à chacun des membres des deux chambres législatives.

SUR LE PRINCIPE DE LA DIPLOMATIE.

(*Second article.*)

Dans notre article sur la diplomatie, inséré dans le numéro de ce journal publié le 1er août dernier, nous avons avancé que la substitution prudente et graduée de la publicité au secret observé *partout* en principe, dans la diplomatie, serait généralement avantageuse.

Sans doute toutes les affaires internationales ne doivent pas être livrées à la publicité dans toutes les circonstances possibles. Il convient à l'intérêt général des nations que chaque peuple veille quelquefois à sa sûreté par la voie du secret, afin d'éviter les piéges de la mauvaise foi et les attaques de la violence. Il faut distinguer le temps de la paix du temps de la guerre ; ne pas traiter de la même manière les affaires d'un pays allié et celles d'un ennemi.

Mais, bien que les préjugés, et il faut l'avouer aussi, la nécessité, puissent faire admettre des cas exceptionnels, dans le plus grand nombre des circonstances, l'expérience prouvera, je crois, l'avantage d'une discussion libre pour triompher de la violence et de la mauvaise foi. Il n'y aurait donc plus qu'une seule question à résoudre, celle de savoir dans quelles circonstances et à quelles époques les gouvernemens seront astreints à publier les négociations et les pièces diplomatiques.

Les puissances les plus absolues reconnaissent parfois les avantages de la publicité. En matières diplomatiques, elles se bornent aujourd'hui à en contester la *possibilité* ; et cela au moment qu'elles la permettent pour d'autres affaires publiques. Il y a peu de temps qu'on aurait également main-

tenu la *nécessité* du secret dans toutes ces affaires. Les peuples n'ont qu'à se remuer (*to agitate*), pour introduire un changement heureux et complet dans les opinions même des puissances absolues à ce sujet. Voici ce qu'en a dit tout récemment le cabinet autrichien : « S'il était *possible* de lever le voile de la diplomatie dans les affaires politiques, ou de faire publier les actes ministériels, mainte puissance, actuellement en butte à des attaques calomnieuses, obtiendrait l'appui d'une masse honorable de citoyens par la publication officielle des pièces qui présenteraient, en plein jour, la véritable conduite du gouvernement. Cela lui assurerait l'approbation de l'opinion publique, cet important allié qui aide les gouvernemens à vaincre les efforts factieux des hommes de parti. En même temps la diplomatie ferait des progrès plus rapides et plus sûrs comme science, si les professeurs et leurs élèves pouvaient avoir communication des pièces authentiques. (1) »

Cet aveu des avantages de la publicité en matières diplomatiques, trouvé dans les cahiers secrets d'un ministre autrichien, est précieux; et l'objection d'*impossibilité* n'est pas admissible pour soutenir un système qui dépend tout-à-fait de la volonté et des opinions des hommes; et qui, comme système, doit dépendre seulement de son utilité.

Il est essentiel de remarquer que le secret préconisé par les diplomates n'est point absolu. Tant s'en faut, au contraire, que c'est commettre un véritable contre-sens que de soutenir un semblable système, qui, loin de garantir l'opinion publique de l'influence des faux bruits, ne remplit pas même la condition essentielle de mettre les conseils publics à l'abri des influences populaires. Cependant, ces influences sont peu utiles; car, dans l'état actuel des choses, le peuple est à la fois et trop peu instruit pour être juge éclairé des évène-

(1) *Authentische Aktenstüche den aus archiven des deutschen Bunden. Strasburg* 1833, *n*° 12, *p.* 84.

mens, et trop clairvoyant pour s'y résigner avec insouciance. *Ou* les révélations partielles ont lieu par suite de la corruption des affidés et des ruses des agens, *ou* les gouvernemens laissent percer leurs projets par système politique pour essayer l'esprit public; *ou* les fonctionnaires publics les divulguent par légèreté; *ou* enfin les adversaires sont assez habiles pour pénétrer ce qui est mal caché, sans même employer la corruption pour en obtenir la communication officieuse.

Voilà, il nous semble, des argumens assez graves pour faire abandonner un système aussi mal conçu ; et certes chacune de nos quatre catégories pourrait être appuyée par de nombreux détails. A l'égard de la première, ce serait un bien triste tableau que celui qui représenterait avec de vives couleurs la conduite des employés confidentiels qui vendent les secrets d'Etat, et celle des agens qui violent tous devoirs sociaux pour commettre leurs trahisons. Un homme de lettres s'est, de nos jours, introduit dans le cabinet de son ami ; on lui permit d'y rester seul, et, d'une main criminelle, il osa saisir des lettres reçues de l'étranger, qui compromettaient la fortune et même la vie de diverses personnes. Cet homme a volé ces lettres, et ce sont elles qui ont servi au gouvernement étranger de preuves contre ceux qui les avaient écrites. C'est le métier d'un ambassadeur de nos jours de solder de pareilles trahisons, et d'en recevoir les lâches auteurs dans sa confiance.

On connaît d'autres cas où la trahison a été si honteuse que le gouvernement n'a pas osé même se servir du secret qu'on lui avait vendu. Il aurait craint de donner lieu à des poursuites fondées contre le traître dont le nom n'aurait pu, par aucun moyen, échapper à la vindicte publique.

Un secret politique doit avoir une portée bien étendue pour être acheté si cher ; et encourager de semblables actions, c'est détruire tous les sentimens d'honneur, et saper tous les fondemens du bien-être public.

La seconde catégorie n'est guère moins avilissante. Un gouvernement ne se sent pas assez fort pour faire adopter directement certaines mesures qu'il veut établir, et ces mesures sont de nature à être généralement repoussées par le pays. Le moyen habituel qu'on emploie pour les insinuer dans le public est de répandre parmi le peuple le bruit de ces projets. On espère accoutumer insensiblement les esprits à de nouvelles idées qui d'abord auraient pu les blesser. Ensuite, ou les mesures proposées sont bien accueillies par fatigue pour les uns, par séduction pour les autres ; ou peut-être des circonstances favorables à l'exécution de ces projets se présentent ; et le pouvoir en profite avec une rapidité qui d'elle-même prouve que les préparatifs ont été faits de longue main. Mais c'est là précisément ce qui inquiète les peuples. Ils aperçoivent les intrigues qui se trament ; ils craignent qu'il n'en existe d'autres ; et bien que leurs soupçons ne soient pas toujours fondés, cependant le succès invite les gouvernemens à s'aventurer de plus en plus jusqu'à ce que le choc des opinions, des intérêts et des passions, enfante des mouvemens révolutionnaires.

Les faits de la troisième catégorie ont plus d'influence qu'on ne le pense ordinairement. Des renseignemens curieux à ce sujet se sont glissés dans un ouvrage récemment publié, qui, sans le vouloir, représente les mœurs de notre époque sous des traits peu flatteurs. Le chevalier Artaud, ancien diplomate, a fait une étude spéciale de Machiavel, modèle de tous les vices de la diplomatie, et en même temps exemple d'une rare habileté dans cette partie. Qu'il nous soit permis de dire que les pernicieux résultats du système secret sont présentés par M. Artaud avec une gravité et avec une naïveté également étonnantes.

Machiavel, dans ses conseils à un ambassadeur, avait dit : « qu'il n'est pas aisé de pénétrer les ligues faites entre deux ou plusieurs princes, au préjudice d'un tiers, mais, ajoutait-il, dans chaque cas, il y a des faiseurs d'af-

faires de diverses sortes, toujours éveillés pour savoir ce qui se passe autour d'eux. Il est à propos de devenir leur ami, pour pouvoir apprendre de chacun des nouvelles. L'affection de tels hommes s'acquiert, si on les invite à des banquets. J'ai vu des personnages très graves admettre le jeu dans leur maison, pour donner occasion à de pareils hommes de venir les voir, et pour pouvoir ainsi parler avec eux ; ce que ne sait pas l'un, l'autre le sait, et le plus souvent, tous savent quelque chose. »

Le commentaire de M. Artaud sur ce conseil est une explication peu honorable pour la diplomatie de notre époque. « Qu'un politique, dit-il, attire, sans entrer bassement dans leurs intrigues, ces hommes qui font métier de chercher à tout savoir, et qui définitivement savent beaucoup ; l'un la naissance, l'autre le développement, un troisième le but, un quatrième le résultat d'une affaire ; qu'il compose de la réunion de ces demi-faits, un tout qui offre un intérêt, et qui ait une consistance ; qu'il soit attentif à donner pour recevoir, *il exprimera le suc des moindres pensées des autres, et n'aura payé qu'en billon*, mais dans une monnaie dont on est satisfait ; qu'il accueille, sur les qualités du prince, les déclarations de tant d'hommes qui parlent quelquefois sans être questionnés ; et tout ce que Machiavel promet de succès à son ami, sera obtenu par celui qui aura pratiqué de si admirables leçons. Il est bien entendu seulement que le jeu doit être un attrait et non pas un vice ignoble. Machiavel l'a dit assez, en avançant que des hommes très graves l'ont permis. Ce que permet un homme très grave ne peut jamais s'écarter d'un sentiment de convenance ; et ces principes sont ceux de Machiavel. C'est là le fond de son cœur ; et il n'y a pas là une seule parole qui offense la religion, l'honneur et la vertu. » (*Machiavel,* par A. J. Artaud. Tome II, page 99-105.)

M. Artaud assure « que l'ambassadeur qui se gouvernera selon ce code, sera distingué par *ces esprits délicats, cu-*

rieux, avides de plaire, qui sont un des plus nobles ornemens de nos réunions. Non seulement ces heureux négociateurs gouvernent tout le corps diplomatique, et participent aux affaires du pays; mais, continue le chevalier, *ils seront sollicités pour faire accorder des places et des honneurs.* M. de Choiseul-Gouffier avait obtenu quelque chose d'un semblable crédit à Constantinople; mais rien n'a égalé celui du cardinal de Bernis à Rome; et de nos jours, au congrès de Vienne, M. de Talleyrand est parvenu à s'emparer d'un crédit de cette nature. » (*Id.* p. 104.)

Si M. Artaud explique bien les attributions des ambassadeurs de la France, l'ancien règlement du ministère des affaires étrangères de Paris est tombé en désuétude. « Les secrétaires d'État, nous dit Amelot de La Houssaye, ont trouvé un bon expédient pour délivrer les ambassadeurs de l'importunité des particuliers qui s'adressent à eux pour obtenir des grâces par leur intermédiaire. C'est de leur défendre absolument, par des instructions, de demander aucune grâce pour personne, ni au roi leur maître, ni aux princes auprès de qui ils résident. » (*Lettres du cardinal d'Ossat*, III J., p. 452.)

Le duc de Rovigo nous a donné de semblables conseils, sous des couleurs plus vives encore, tirées de sa propre expérience, et il ne s'est pas douté un seul instant de la haute valeur de cette morale machiavélique mise en action. Cela se trouve dans ce trésor de politique, les Mémoires de l'ancien chef de police sous l'empire; les faits sont irrécusables et ont bien leur prix.

« Le peu de confiance, dit le duc, que l'on avait dans les communications officielles, avait dirigé la curiosité de toute la société vers des informations étrangères. C'est dès-lors que les employés diplomatiques ont été très recherchés, et que quelques uns de ces messieurs ont eu ce qu'on appelle tout-à-fait un crédit sur la bonne foi publique. Ils donnaient des nouvelles en retour de celles qu'ils se faisaient rappor-

ter ; c'est de cette manière que l'influence étrangère s'exerçait à Paris. Lorsque je me suis aperçu de cette pente vers les informations étrangères, j'ai dû observer de quel côté nous venaient les bonnes et les mauvaises, et ce ne fut que de cette époque que je jetai mes regards autour du cercle d'un ambassadeur. Le lendemain du jour où il avait reçu un courrier, je faisais aborder les courriers, afin d'apprendre quel air on respirait, au moment de son départ, dans le pays d'où il avait été expédié. S'il n'en savait rien, celui qui le suivait en savait ordinairement davantage. Lorsque plusieurs courriers arrivaient coup sur coup aux envoyés des grandes puissances, c'était moins chez eux que l'on trouvait ce qu'il y avait d'important à apprendre que chez les envoyés des petites puissances, dont l'intérêt à être bien informé est immense pour eux, parce que c'est un moyen de crédit dans leurs cours.

» Chacun des envoyés de ces petites puissances gravite autour de celui d'une grande ; il lui paie un tribut d'hommages, et lui donne les informations qu'il sait se procurer, pour obtenir que ses courriers se chargent de ses dépêches, parce que l'on ne lui a pas alloué assez d'argent pour en expédier directement lui-même. En même temps il profite du patronage qui s'est établi par des communications pour demander des nouvelles de sa cour, que le dernier courrier a apportées. L'ambassadeur ne dit jamais grand'chose ; mais aussi il y en a peu qui fassent eux-mêmes leur besogne ; ils ont des sous-ordres qui le plus souvent en sont chargés. Toute l'adresse consiste à connaître quel est celui qui est le mieux placé pour approfondir ce que l'on a intérêt de savoir, et comme cela ne paraît couvrir aucun projet, personne ne fait de difficulté de le dire, et cela une fois connu, il est bien plus facile encore d'être informé des habitudes de ces subalternes, qui la plupart fréquentent beaucoup plus ce qu'on appelle la demi-société que la bonne compagnie. Lorsque l'on connaît les goûts particuliers et les habitudes

d'un homme, il est à celui qui sait les satisfaire. J'ai connu des agens tellement adroits dans cette corruption, qu'ils rendaient joueur celui qui leur résistait, lui gagnaient tout son argent, lui en gagnaient même à crédit, et lorsqu'ils l'avaient mis dans cet état, ils composaient avec lui ; et il faut avouer, à la honte des hommes, qu'ils réussissaient presque toujours. Ceux pour lesquels le jeu n'avait pas d'attraits étaient ordinairement accessibles par les femmes, et parmi elles, il y en a plusieurs qui ont réuni tant de genres d'expériences, qu'elles rencontraient bien peu de choses impossibles.

» Il arrivait très peu de courriers étrangers à Paris, que l'on ne sût, peu de jours après, ce qu'ils avaient apporté ; et les mêmes moyens d'informations me donnaient également un abrégé des réponses qu'on leur avait données à rapporter à leur cabinet. J'ai eu quelquefois des copies entières de dépêches (1). »

L'auteur entre ensuite dans des détails curieux sur le système qu'il avait établi pour dévaliser tous les courriers secrets qui allaient et venaient d'Angleterre en France pendant les guerres de l'Empire ; et après avoir raconté comment il s'y prenait pour avoir communication de *presque* toute la correspondance, et des ennemis et des *alliés* de Napoléon, il ajoute, d'une manière assez naïve, et tout-à-fait en homme de métier, à l'égard de quelques courriers qui lui avaient échappé, « si nos *malheurs* ne fussent venus, j'aurais fini par les avoir aussi. » Peut-être ces *malheurs*

(1) *Mémoires du duc de Rovigo,* t. V, p. 42-45. Le commissaire de Boulogne de l'époque, M. Martin, a dû se féliciter de la gloire qu'il a acquise dans ces volumes, qui annoncent que ce digne employé de la police était si adroit, « qu'il aurait envoyé fouiller dans la poche d'un roi, si cela lui était devenu nécessaire ; et qu'il était bon, par-dessus tout, de savoir faire agir, et de se retirer quand il le fallait. » Page 59. L'espion russe, *l'aide-de-camp d'Alexandre Czernischef*, n'est pas moins maltraité par les révélations du duc.

ne tenaient-ils en quelque sorte qu'à ce système d'intrigue.

Ainsi, par les aveux naïfs de certains diplomates expérimentés, il est prouvé que leur métier est vraiment honteux. Il n'y a pas long-temps que le marquis de Londonderry, frère de lord Castlereagh, déclara à la chambre des pairs, à Londres, que « leurs seigneuries n'ignoraient sans doute pas ce que c'était que la diplomatie. «On ne peut pas, dit-il, se fier aux paroles d'un ambassadeur. Ses vrais sentimens sont ordinairement cachés sous l'apparence du vrai. Souvent quand il vante avec emphase les relations amicales établies avec une puissance étrangère, ce n'est qu'une pasquinade. Toutes les chancelleries, ajouta-t-il, se servent de phrases usitées, mais absurdes, qu'on appelle l'Apocalypse des affaires. Le seul moyen d'échapper aux graves inconvéniens de semblables déceptions, consiste dans la communication des dépêches de tous les ambassadeurs. »

Voilà les révélations d'un ultra-tory, en juin 1830. Et bien que lord Londonderry fût, dans ce cas, traître à son propre métier, il nous est permis de profiter de ce que sa position lui a permis de savoir, et de ce que ses mauvaises passions l'ont poussé à dire.

Quant à la quatrième catégorie, il n'est guère nécessaire de donner des exemples pour prouver que, sans corrompre les agens des gouvernemens auprès desquels les diplomates sont envoyés, les hommes habiles savent deviner les intrigues; et l'on doit regretter alors que tant de fonctionnaires honorables soient dans la nécessité de sacrifier leurs beaux talens à la découverte de basses tromperies, au lieu de les employer à la tâche plus difficile et plus noble d'adoucir les passions politiques, d'étudier les situations délicates, et de concilier les intérêts embrouillés des diverses nations.

L'objection la plus grave que l'on puisse faire au système actuel est que, sous son influence, les gouvernemens restent dans une ignorance profonde d'une foule de choses dont la

connaissance est indispensable au succès des négociations. Nous avons vu des traités se conclure, tels, par exemple, que celui de 1782 entre l'Angleterre et ses anciennes colonies, et aussitôt après leur publication, des renseignemens exacts produits par des hommes spéciaux en démontrer toutes les fautes, fautes qu'il aurait été impossible de commettre, si le public avait su de quoi il s'agissait pendant les négociations.

Les traités de commerce, ceux de délimitation de frontières ou de cession de territoire, sont entre tous, ceux dont la conclusion demande le plus à être précédée de discussions publiques. Non seulement ces discussions sont nécessaires pour que certains intérêts ne soient pas injustement froissés par des traités de ce genre, mais aussi pour que des intérêts privés n'entravent pas mal à propos des négociations utiles au pays; elles engagent les peuples à soutenir ce qui est sage, en dépit de la mauvaise volonté des particuliers qui désireraient profiter des priviléges; enfin, elles corrigent les erreurs et elles écartent les préjugés.

Si l'ignorance, favorisée par le secret des négociations, nuit aux intérêts généraux, la corruption qui se cache derrière lui n'est pas moins fatale aux peuples. Il n'aurait pas été possible à des hommes tels que l'abbé Dubois, sous Louis XV, de se vendre aux ambassadeurs de l'étranger, si des rapports contemporains avaient dû être publiés. Personne n'est assez rusé pour concerter de fausses circonstances avec assez d'art pour nous tromper, si le fond des faits est connu.

Des inconséquences percent inévitablement; et la trahison se trahit. Les traîtres ne peuvent réussir que lorsque les lois elles-mêmes leur offrent un abri; et tout ce que l'histoire nous apprend sur le temps de Louis XV, lorsque deux générations à peine se sont écoulées, aurait été empêché sinon tout-à-fait, au moins en grande partie, par un autre système. Les révélations de l'histoire sont donc pour

nous une grande leçon. Notre système actuel étant précisément le même que celui du XVIIIe siècle, qui nous garantira d'une corruption pareille à celle de cette époque? Qui osera dire que les Dubois ont disparu de la scène politique, quand les mesures ordinaires d'honneur et de bonne foi sont encore à prendre? Les conseils d'un *ancien ministre* mis au jour en 1833, prouvent assez bien que nous ne sommes pas encore débarrassés de la morale politique de Louis XI (1) ou de Ferdinand V.

« Quand je vous ai recommandé, dit-il, de suivre, dans les négociations, tout ce qui tient au subterfuge et à la finesse, je n'ai pas prétendu vous dire par là de renoncer à l'art de cacher votre secret en cherchant à pénétrer celui des autres. Il y a des occasions où il est essentiel de mettre en avant une proposition singulière, chimérique, et quelquefois révoltante, pour juger, par l'impression qu'elle fait, de celui qui l'écoute, de l'esprit et de l'intention de sa cour. Un ambassadeur, homme de beaucoup d'esprit et de talens, disait en parlant de cette manière de se conduire : c'est jeter une sottise à terre pour voir qui courra après. Ces procédés sont des ruses de l'art qu'on peut employer sans être taxé de perfidie; ce sont aussi de ces finesses que le plus heureux des poètes latins met à côté du talent. «Dolus an virtus quis in hoste requirat.» (*Traité complet de diplomatie*. Paris, 1833, t. III, pag. 59.)

(1) On a souvent le tort de dater la diplomatie du XVIe siècle. L'Académie des Sciences morales et politiques, en proposant un prix à des concurrens à ce sujet, prend même la paix de Westphalie pour point de départ. Assurément, mettre les exemples de Louis XI et Machiavel hors de ligne, c'est perdre une grande partie de la moelle de ce sujet; et Ferdinand V, roi de Castille, a des prétentions à y être admis comme un des pères du système moderne. Un jour qu'on lui rapportait que Louis XII se plaignait que lui, roi de Castille, l'avait déjà trompé deux fois, il répondit : « Deux fois! Par Dieu! il a bien menti, l'ivrogne! je l'ai trompé plus de dix! » (Dumont, *Corps diplomatique*, t. I., préface.)

Les *traités* secrets sont encore plus à blâmer en général, que les négociations secrètes. Sans doute, on peut trouver des exceptions à cette règle; mais ordinairement la fraude caractérise les traités secrets dès leur principe; et ils n'aboutissent à rien de noble, ni même à rien de sûr. Chaque nation paie à son tour le prix de ce système. Indépendamment des évènemens qui marquèrent les années suivantes, quels furent les résultats heureux du traité de Tilsitt soit pour la France, soit pour la Russie? Quel autre fruit que des désastres, la Turquie a-t-elle retiré des traités secrets conclus au XVIII[e] siècle, et par lesquels elle engagea la Prusse et l'Autriche à lui fournir des secours contre la Russie? La Prusse a reçu l'argent de l'Ottoman sans lui envoyer les troupes que devait payer cet argent. L'Autriche a profité de sa faiblesse avouée dans les négociations mêmes qui avaient pour but d'y remédier. De même que dans toute conquête la tache de corruption vient toujours ternir la gloire des conquérans, ainsi, dans toute négociation secrète, on peut dire, sans risque d'erreur, qu'on y trouve infailliblement la déception et la fraude. Ce serait une recherche instructive que de constater le résultat des traités secrets qui ont été faits dans les trente dernières années. Ils sont nombreux, et nous osons dire que les malheurs qui en ont été indirectement le fruit, égalent presque la honte qui rejaillit directement de leur immoralité.

Il ne peut donc y avoir qu'une conclusion raisonnable : il faut restreindre le système secret de la diplomatie dans de nouvelles limites dont voici une légère esquisse.

Tous les traités doivent être publiés non seulement dans les pays des parties qui les signent, mais aussi dans les pays alliés qui sont intéressés dans leurs articles. Par exemple, le traité d'Unkiar-Skelessi est une véritable déclaration d'hostilités conditionnelles de la part de la Russie contre les puissances qui ne sont pas en guerre avec la Russie à présent, et qui plus tard pourraient être en guerre avec la

Turquie. Il s'ensuit que la communication de ce traité était indispensable à toutes les puissances qui pourraient se trouver dans ce cas ; c'est-à-dire à tout le monde.

Mais la publicité de tous les traités est bien loin d'être un remède au mal existant. Il faut, dans le *plus grand nombre* de cas, publier les pièces et les détails pendant la durée des négociations.

Les difficultés actuelles à l'égard des 25 millions, difficultés si fâcheuses sous tous les rapports, enseignent le même principe que la publication simultanée des documens diplomatiques avec les *exceptions convenables* est le moyen le plus propre à terminer les réclamations inter-nationales. Cette négociation de trente ans de durée aurait été *comprise* en France et aux Etats-Unis il y a long-temps; une fois comprise par le peuple, une question d'argent n'admet pas de doute, et les délais n'auraient pas fait naître une occasion de reproche. C'est probablement aux Etats-Unis que le principe que nous examinons et ses justes limites seront fixés plus tôt qu'ailleurs. Tous les ans on y discute ce principe à propos de quelque traité. Par la constitution générale de la république les traités sont déclarés lois de l'État, et on les insère régulièrement dans le livre annuel des lois. Un *traité* secret n'y existe pas ; et on y verra bientôt que l'exercice de la souveraineté populaire, qui est là dans un si grand développement, est incomplète sans la connaissance complète des négociations qui conduisent à la conclusion des traités. Si cet *on dit* du jour sur un traité secret existant entre les États-Unis et la Russie est fondé, ce sera un nouveau triomphe des diplomates de l'autocrate, qui ont su séduire les républicains de l'Amérique par l'amour de l'argent, et leur faire violer leurs propres principes.

La question d'Alger est encore une autre question qui explique bien l'impatience de notre proposition. Rien de plus important que la colonisation ou un avenir sûr pour ce pays.

La civilisation de l'Afrique tient beaucoup à un heureux dénouement de la conquête. Mais les colons sont loin d'y affluer; un beau pays, à trois jours de voile de l'Europe, actuellement dans la possession de la France, ne reçoit pas dans son sein autant de familles européennes que les parages de la Nouvelle-Hollande ou les comptoirs mêmes des autres côtes de l'Afrique les plus récemment établis.

Plusieurs causes contribuent à cette position fâcheuse d'une si belle possession : le régime colonial de la France empêchera toujours le succès de ses entreprises, comme le prouve son histoire coloniale de deux siècles. Cependant la révolution de juillet donne des espérances d'une amélioration dans le régime; et sans l'existence d'une autre cause, il paraît probable que des colons auraient cherché à Alger l'heureux avenir que l'homme de l'Europe trouve ordinairement partout hors des limites du vieux continent. Mais la diplomatie secrète est intervenue; et les déclarations ministérielles les plus formelles n'ont pas encore pu donner aux entrepreneurs la conviction de sûreté indispensable pour leur inspirer une entière confiance. Dans cette cinquième année de la conquête, les amis de la colonisation ont toujours à lutter contre les préoccupations et les doutes. Au lieu d'un fait prouvé par des pièces que personne ne peut contredire, l'avenir des émigrés dépend d'un argument plus ou moins fort, selon l'expérience qu'on a des mœurs des hommes d'État.

En France les ministres ont répondu à la demande des pièces diplomatiques, que les négociations ne finissent jamais. Voilà donc un nouveau motif pour la publication immédiate des documens de ce genre. En Angleterre, il n'a jamais été question du droit du parlement à l'égard de la communication des pièces. Mais généralement la majorité cède aux instances ministérielles, et cette communication se fait presque toujours seulement au gré du ministre. Les convenances diplomatiques sont devenues à tort, dans la

plupart des cas, le guide du devoir du parlement. Mais il est probable que l'esprit de réforme, après avoir satisfait aux besoins les plus pressans de l'intérieur chez les Anglais, sera dirigé vers cette matière ; et des circonstances remarquables semblent le rendre vraisemblable. Le premier soin des Anglais sera de faire publier en détail les pièces diplomatiques.

L'effet d'une telle publication dans les journaux des divers pays serait bientôt aperçu par les modifications apportées dans la discussion par les feuilles périodiques et dans les conversations. Il y a une véritable inconséquence à accuser les journalistes de manquer « de la connaissance des faits (1) », et de ne pas prendre les mesures convenables pour les mettre en possession de détails puisés aux meilleures sources.

Si M. de Barante a tort *d'accuser* les journalistes des partis populaires de *méconnaître les faits,* il aurait pu attaquer ceux qui sont subventionnés ou inspirés par les gouvernemens et par le corps diplomatique d'un crime social d'une tout autre portée. Si les *on dit* mal fondés et souvent, il

(1) « Cette importance acquise sous la restauration, cette influence sur les affaires du pays, cette communauté avec les hommes politiques les plus importans, ne pouvaient plus se conserver au même point dans la presse politique, et n'étaient plus les mêmes. S'associer à une opposition, c'est chose facile ; guider un gouvernement, lui dicter sa conduite, gouverner avec lui, est une œuvre tout autre ; il y faut d'autres conditions, d'autres qualités. On ne saurait les demander à la situation ni aux habitudes des écrivains ; leur politique est nécessairement irresponsable, *dénuée* de la *connaissance* des faits, le plus souvent étrangère à la pratique de l'administration, à l'étude sérieuse des lois ; émouvoir leur convient mieux que convaincre ; même lorsqu'ils sont graves, ils le sont littérairement, pour obtenir un succès plus que pour exécuter un succès. » (Rapport de M. de Barante sur les lois de la presse, 5 septembre 1835, page 7). Il n'y a que la *date* de cet inconcevable rapport qui l'explique.

faut le dire, calomnieux, font le malheur des feuilles de l'opposition dans tous les pays, il n'est pas moins certain que les « *nous sommes autorisés à déclarer* » motivés sur des causes cachées ou sur des intérêts personnels déshonorent les organes de la presse ministérielle, et les ministres eux-mêmes, qui ne doivent parler aux peuples qu'avec franchise et loyauté; mais ce qui est surtout propre à dégrader le pouvoir, c'est l'usage qu'il fait de ses organes, quand les circonstances lui commandent de changer de route. De nos jours, la question de l'Espagne, celle de la Turquie et de la Russie, celle de la Russie et de la Pologne, ont produit à Londres et à Paris des reviremens si brusques que personne ne doute qu'ils ne soient les résultats de l'influence gouvernementale, non pas des raisonnemens politiques.

La révolution française de 1789 hésita devant la diplomatie. Les corps populaires s'emparèrent bientôt de la chose en nommant des comités diplomatiques. Les principes de morale publique et du nouveau droit des gens, que proposa Grégoire en 1793 et 1795, furent accueillis avec acclamation. Mais tout finissait là. Le comité de salut public n'en voulait pas; et peut-être la diplomatie est la seule chose qui soit restée intacte pendant tous les orages de la république. Deux ou trois individus ont bien pensé à la publicité comme moyen de résoudre les difficultés d'un système dont tout le monde reconnaît les vices. Un auteur du moins (1), sous le consulat, a pour cela proposé d'établir en France une espèce de publicité. Sa voix n'a pas eu de retentissement à cette époque; et l'empire n'était point une époque favorable à une innovation qui, en donnant au peuple des connaissances exactes des évènemens politiques depuis leur origine jusqu'à leur conclusion, doterait l'opinion publique d'une force fatale à un pouvoir extravagant. Il s'ensuit que partout nous sommes les véritables esclaves

(1) M. de Sales.

des bruits politiques. Les intéressés anti-nationaux des bourses de Londres, de Paris et de Vienne exploitent l'Europe entière à leur gré. Les révolutions ou de despotisme ou d'anarchie se préparent sourdement au profit des ennemis publics des nations.

La morale des peuples est minée par un pyrrhonisme politique qui n'est avantageux qu'aux hommes du pouvoir. Tout cela nous paraît tenir au système secret de la diplomatie ; il reste donc beaucoup à faire dans cette partie.

Dans les pays où le peuple a déjà acquis de l'influence, il lui reste encore à insister sur la publicité qui seule écartera les erreurs, et posera sûrement les bases d'un nouvel ordre d'affaires diplomatiques; et dans les pays où les gouvernemens possèdent encore tout le pouvoir, ils devront mûrement examiner s'il n'y a pas quelques changemens à faire dans le système actuel, même dans leur propre intérêt, et si la publicité ne contient pas les *germes* des réformes paisibles qui protègeront ces gouvernans contre les orages dont ils se disent menacés.

Un Anglais.

HISTOIRE.

Révolution d'Italie en 1831.

(*Quatrième article.*)

Tandis que des obstacles de plus d'un genre se multipliaient à Bologne devant nous, la marche de la révolution n'en était pas moins assurée ni moins rapide au dehors.

Notre exemple ne pouvait manquer d'avoir des imitateurs nombreux, et il en trouva partout, sans que nous eussions à nous en occuper d'une manière bien directe.

Le 5 et le 6 du mois (il faut se rappeler que nous avions commencé le 4), Imola, Faenza, Forli, Césène, bref, la Romagne tout entière avait renvoyé les autorités papales par les mêmes moyens que nous, et presque sans coup férir; car on ne peut tenir aucun compte d'un simulacre de résistance, qu'une poignée de soldats opposa à Forli, où il y eut par conséquent deux ou trois victimes. Le 7, Ferrare avait accompli son affranchissement sous les yeux mêmes de la garnison autrichienne, qui ne s'y opposa pas et se retira paisiblement dans le fort. D'un autre côté, Modène remise de sa frayeur s'était constituée en état indépendant, ainsi que la plus grande partie du duché. Le jour suivant, la révolution s'était propagée à Pesaro, à Fossombrone, à Urbino, et dans tous les pays adjacens. Ancône seule tenait encore pour Grégoire XVI; mais le colonel Sercognani, avec quelques compagnies de soldats et de gardes nationaux, y bloquait le colonel Sutterman, commandant de la citadelle, et Monsignor Fabrizi, pro-légat du pape. Le 12, une tentative malheureuse avait lieu à Rome, et quelques patriotes y étaient emprisonnés; mais le capitaine Stelluti, détaché par Sercognani, s'emparait du fort de Saint-Leo. Le 13, Parme renvoyait son gouvernement, et Comacchio, dans l'état du pape, en faisait autant.... Ainsi notre attente n'était pas trompée. Chaque jour amenait quelque nouveau triomphe de la cause populaire. Les villes italiennes se sentaient partout assez puissantes pour reconquérir sans l'appui de l'étranger leur liberté et leur indépendance. Nulle part on ne rencontrait d'obstacles dignes de ce nom. Tout annonçait que l'incendie allumé à Bologne ne s'arrêterait qu'après avoir embrâsé la péninsule entière. Partout s'établissaient des gouvernemens locaux, mais provisoires, auxquels un instinct commun de conservation faisait sentir la néces-

sité d'une fusion prochaine et d'un gouvernement unitaire dont la forme serait discutée plus tard par les représentans légitimes du pays. Bientôt la révolution parvint jusqu'aux frontières des royaumes de Naples et du Piémont. Elle avait gagné dans les états pontificaux, Macerata, Camerino, Ascoli, Fermo, Perugia, Città di Castello, Città della Pieve, Todi, Amelia, Terni, Narni, Otricoli, Borghetto; elle avait poussé son avant-garde jusqu'à Acquapendente, San-Lorenzo, Bolsena, et menaçait Rieti, Orvieto et Civita Castellana. Enfin, en trois semaines elle avait marché si vite, que, le 26 février, le journal bolonais *il Precursore*, d'après les données les plus positives, put en déterminer ainsi l'étendue et l'importance.

TABLEAU DES PAYS AFFRANCHIS.

Dans l'État Pontifical.

Bolonais.		
Ville de Bologne, âmes......	66,188	
Son district................	240,487	
Total..................		306,675
Province de Ferrare.		
Ferrare et ses dépendances...	156,077	
District de Lugo............	48,907	
Total..................		204,984
Province de Ravenne.		
Ravenne et ses dépendances...	56,188	
Imola et son district.........	44,134	
Faenza, *idem*...............	48,667	
Total..................		148,989
Province de Forli.		
Forli et ses dépendances.....	57,567	
Césène et son district........	66,121	
Rimini, *idem*...............	64,409	
Total..................		188,097

Province de Pesaro et d'Urbino.

Urbino et pays dépendans....	67,837	
Gubbio et son district........	48,598	
Pesaro, *idem*...............	33,942	
Fano, *idem*.................	28,626	
Senigallia, *idem*...........	37,868	
Total.................		216,871

Province d'Ancône.

Ancône et pays dépendans....	58,359	
Jesi et son district........	71,544	
Osimo, *idem*...............	25,494	
Total................		155,397

Province de Perugia.

Perugia et pays dépendans....	87,088	
Città di Castello et son district.	33,438	
Foligno, *idem*..............	46,585	
Todi, *idem*.................	21,487	
Total.................		188,598
Macerata et Cingoli.........	35,777	
Total.................		1,445,388

Dans le reste de l'Italie.

Modenais..................	348,000	
Massa et Carrara...........	137,520	
Parma et pays dépendans....	390,005	
Total.................		2,310,913

Ainsi, dans le seul état du pape, la partie insurgée jusqu'au 28 février était à peu près égale en population aux royaumes de Wurtemberg, de Hanovre, ou de Saxe, et plus grande que les grands duchés de Bade et de Toscane. Mais revenons au récit des évènemens.

Les villes qui s'associèrent au mouvement tournaient leurs regards vers nous, et nous laissaient toujours l'initiative. Nous crûmes donc qu'il était de notre devoir

d'exécuter notre programme tel que nous l'avions conçu dès la première séance; car c'était indiquer aux autres la marche qui, selon nous, était la meilleure possible.

D'abord nous jugeâmes que puisque la révolution avait été faite, il fallait avoir le courage de l'avouer, et annoncer une fois pour toutes que notre marche serait à l'avenir prudente mais énergique. Ainsi, à la suite d'une mûre délibération, le 8 du mois (deux jours après le départ de monseigneur Clarelli), nous fîmes afficher la proclamation suivante :

« Considérant que l'opinion publique, suffisamment constatée par les manifestations les plus éclatantes, exige qu'on ne diffère pas de briser les liens qui nous enchaînent à la domination temporelle du pontife romain ;

» Considérant que, dans l'absence de toute autre autorité plus légale, il appartient à nous, qui sommes de fait les représentans du peuple, et légitimés par son adhésion, de proclamer solennellement sa volonté souveraine ;

» Considérant aussi que, pour donner légalement une organisation nouvelle au gouvernement provisoire, il faut connaître au préalable, d'une manière positive et régulière, cette même volonté ;

» Nous arrêtons et déclarons ce qui suit :

» Art 1er. La domination temporelle du souverain pontife sur Bologne et sa province est à jamais supprimée et abolie.

» Art. 2. On convoquera très prochainement les comices généraux du peuple, pour qu'il choisisse les députés qui devront établir, d'après ses vœux, un nouveau gouvernement provisoire ayant pleine légalité.

Art. 3. Un règlement pour l'exécution des dispositions précédentes sera publié aussitôt que, par l'accession des villes voisines, il nous sera permis de connaître le nombre des députés qu'il faut choisir pour que le peuple soit convenablement représenté.

» Bologne, le 8 février 1831. »

(Suivent les signatures.)

On nous a souvent accusés de faiblesse et d'indécision : l'acte qui précède a cependant quelque vigueur. On ne dira pas que nous reculions alors devant les conséquences de la révolution que nous avions faite les premiers. La Romagne (je devrais dire plutôt la plupart de ses gouvernemens provisoires) en fut épouvantée. Elle aurait préféré une marche plus cauteleuse, et nous fit savoir que, selon son avis, nous allions trop vite. Cependant elle suivit notre impulsion, et n'osa pas nous désavouer ; car elle savait que nous avions été en cette occasion, ainsi que nous l'avions dit, les interprètes fidèles de la volonté du peuple. De notre part, c'était annoncer suffisamment au pape que nous étions en guerre ouverte avec sa souveraineté temporelle, et que désormais il devait perdre tout espoir de nous ramener à sa sujétion autrement que par la force. Cependant, il nous parut nécessaire en même temps d'annoncer avec la même franchise que ce n'était pas au chef du catholicisme qu'on déclarait la guerre ; c'est pourquoi nous nous hâtâmes de rassurer les ministres de la religion sur notre conduite future à leur égard. Leurs députations étaient venues d'abord nous complimenter avec cet air de contrainte qui révélait assez leur sollicitude. Nos explications les rassurèrent. Moi-même je fus chargé de rendre la visite que nous avait faite monseigneur Pagani, grand-vicaire de notre archevêque absent, et qui administrait par *interim* notre église. Je lui fis connaître nos intentions tout-à-fait chrétiennes ; aussi me promit-il que nous n'aurions à nous plaindre dans son diocèse d'aucune hostilité de la part du clergé, et il nous tint parole. M. Pagani vit encore.

C'est ici l'occasion de dire deux mots du clergé italien en général et de ses dispositions envers les amis des améliorations sociales. Comme tout ce qui en Italie n'est pas tableaux et monumens, notre clergé est peu et mal connu au-dehors. Il y a des gens en Europe qui le croient tout-à-fait au-dessous des exigences de notre époque, hargneux,

intolérant, persécuteur, ennemi des progrès et des lumières; mais ceux qui pensent ainsi sont dans l'erreur. Certes, il y a chez nous trop de prêtres, et surtout trop de moines, pour que tous soient tels qu'ils devraient être, dans l'intérêt bien entendu des fidèles et de l'Église. Bien des jeunes gens sans fortune voient dans l'état monacal ou clérical une carrière plutôt qu'une vocation. Aussi y entrent-ils pour vivre, et y vivent-ils plus ou moins en bons chrétiens, mais assez généralement en gens oisifs que l'étude tuerait et que la paresse seule aide à soutenir le poids de la vie. En revanche, ceux-là mêmes sont, par caractère et par tempérament, les hommes les plus paisibles et les plus innocens de la terre. Plusieurs d'entre eux croient trouver une excuse à quelques faiblesses en maudissant la règle qu'ils n'observent guère, et en convoitant un régime de liberté, mot qui pour eux est parfois synonyme de licence. Tous sont tolérans parce qu'ils sentent le besoin d'être tolérés.

Mais ne parlons pas de cette partie anomale du clergé, qu'il serait injuste de choisir pour type. Les autres, je veux dire les prêtres et les moines véritables, sont bien loin de ressembler au portrait que les étrangers ont l'habitude de s'en faire. Les savans ne manquent pas parmi eux, et la science, chez eux, s'allie rarement aux idées rétrogrades. A part quelques fanatiques, ou quelques hommes haut placés, que leur position même asservit à certaines maximes, on peut dire que les principaux théologiens d'Italie ne sont pas en arrière de leur siècle. D'abord, tous se mêlent au peuple beaucoup plus que dans les autres pays de l'Europe catholique, et ils en contractent des habitudes de bonhomie et de bienveillance dont se ressent toute leur conduite. Ils nous aident, ils nous conseillent, ils partagent nos joies et nos malheurs; au reste, la plupart d'entre eux n'ont pas abdiqué la qualité de citoyens; et l'on se tromperait gravement si l'on croyait qu'ils approuvent sans restriction les principes d'absolutisme outré propres à la cour romaine.

Bien au contraire, c'est d'eux que nous avons appris à distinguer entre le souverain et le chef de l'Église, entre le successeur de César et celui de saint Pierre; ce sont leurs préceptes qui nous ont rappelé maintes fois le *reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo.* Nous autres révolutionnaires de 1831, nous eûmes quelques nouvelles preuves de ces dispositions favorables à notre égard, dans la majorité des ministres de la religion.

Quelques prêtres éminens firent partie des gouvernemens provisoires de plusieurs villes. Il y en eut plus tard parmi les députés des provinces, qui, comme nous le dirons bientôt, se réunirent à Bologne pour y délibérer sur les affaires communes. Plusieurs desservans des églises, dans les campagnes, firent entendre, de la chaire même, des paroles favorables à notre cause. On vit un curé d'une paroisse rurale marcher à la tête de ses paroissiens, comme capitaine des gardes nationaux. Prêtres et moines accoururent, comme volontaires, à la petite armée commandée par Sercognani. Plusieurs théologiens, des plus estimés pour leur science, interrogés par nous, lorsque le pape nous menaçait d'excommunication, nous offrirent de prouver, dans des ouvrages spéciaux, que le souverain pontife n'avait pas ce droit dans les affaires purement politiques...

La discrétion m'empêche de faire ici une mention plus explicite des faits et des noms qui se présentent en grand nombre à mon souvenir. Toutefois, je ne puis me défendre de reproduire, à cette occasion, une pièce fort intéressante; c'est la lettre que monseigneur Cadolino, évêque de Cervia, écrivit à mon collègue Zanolini, et la circulaire qui l'accompagnait. Voici l'une et l'autre, telles qu'elles furent publiées, à Bologne, dans plusieurs journaux de cette époque, et particulièrement dans le numéro 10 du *Precursore.*

« Bien que de longues années, et des vissicitudes de plus d'un genre, nous aient séparés, je ne puis croire que vous ayez oublié l'affection dont vous m'honoriez lorsque

nous cultivions ensemble les sévères études de Thémis. C'est dans cet espoir que je me réjouis avec vous, et avec moi-même, de la tâche que vous remplissez pour l'utilité de la patrie commune, et que je m'empresse de vous adresser et de vous recommander, autant qu'il m'est possible, mon excellent ami, le comte Griselli, président du comité de Cervia. Il se rend à Bologne pour la défense des intérêts de sa ville natale, réduite à une condition désespérée par de nombreux dénis de justice (*per le numerose ingiustizie*) du gouvernement papal, qui vient de cesser. La ville de Cervia ne doute pas qu'elle recouvrera dès aujourd'hui tout ce qui lui a été enlevé d'une manière inique, non de plein droit, mais par la violence.

» Cervia, ce 12 février 1831.

« P. S. Voici une circulaire que je viens d'envoyer aux archiprêtres, curés, et autres desservans des églises de mon diocèse. »

« Très Révérends seigneurs,

» Prosternés aux pieds des saints autels, mêlons avec persévérance nos humbles prières, pour demander et obtenir du Dieu de miséricorde les effets de sa bonté inépuisable sur notre patrie et sur ceux qui en dirigent les destinées, qui en protègent les intérêts, et qui en défendent les droits.

» D'après l'esprit de notre sainte vocation, renfermons-nous, plus qu'à toute autre époque, dans l'exercice de nos devoirs sacrés, et occupons-nous uniquement de ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu et au salut de l'âme. Ne cessons pas d'exhorter, par nos paroles et par notre exemple, tous les fidèles confiés à notre sollicitude, à observer, avec un respect religieux et sévère, les lois conservatrices de l'ordre et de la tranquillité, à obéir aux dépositaires de l'autorité civile préposés au maintien de ces lois, et à les

honorer ainsi que la justice le veut. Quels reproches amères n'aurions-nous pas à nous adresser, si, par notre faute ou par notre imprudence, le bon ordre et la tranquillité venaient à être troublés; et qu'il serait douloureux pour le pasteur, s'il était contraint d'employer les moyens coërcitifs qui sont en son pouvoir, pour ramener dans le droit chemin ceux qui se seraient égarés.

» Le respect pour la religion et pour ses ministres *nous est assuré par des paroles solennelles*, *et nous le voyons maintenu par les faits*. Les évènemens politiques ne nous regardent pas. Que l'esprit de parti cède à l'esprit de charité, et que tous deux se confondent. Que le nom de *liberté* ne nous épouvante point, mais que plutôt il soit expliqué par nous; car la religion même n'est pas l'ennemie mais la mère de la vraie liberté : *ubi autem spiritus Domini, ibi libertas* (2 *Cor.* 3, 17). C'est elle qui nous y conduit : *vos enim in libertatem vocati estis, fratres* (1 *Pet.*, *l.* 18). Mais la liberté qu'elle propose est une liberté sainte, juste et tempérée, de manière qu'elle ne dégénère pas en licence, et n'apporte aucun préjudice à la charité : *Tantum ne libertatem in occasionem detis carnis, sed per charitatem spiritus servite invicem* (2 *Pet.* 2, 19). Et la charité envers la patrie est, comme le dit saint Thomas, un devoir de piété uni avec la justice : *patriæ charitas est actus pietatis justitiæ conjunctus*; car, poursuit-il, la piété est, d'après Cicéron, une vertu, *unde patriæ benevolis officium, et diligens tribuitur cultus* (*D. Thom.*, 2 *p.* 80...). En témoignage de notre affection sincère, nous vous donnons notre bénédiction pastorale.

» Cervia, ce 22 février 1831.

» J., évêque. »

Je ne crois pas nécessaire d'ajouter d'autres preuves non moins concluantes, telles que les circulaires d'un autre monseigneur Cadolino, évêque de Césène, et de monseigneur Zollio, évêque de Rimini, ou la lettre de monseigneur Los-

chi, aux autorités révolutionnaires de Parme (1). Quant au clergé de Bologne, il nous offrit de chanter un *Te Deum* dans l'église, et nous crûmes devoir le refuser. Moi, dans mon particulier, je reçus quelques lettres analogues, de quelques prêtres de mes amis, qui me félicitèrent de ma conduite. Voilà des faits positifs, qu'il serait impossible de démentir.

Je ne veux point dire par-là que les cardinaux, ou même les autres membres du haut clergé, nous fussent également favorables. Nous nous déclarions contre leurs intérêts matériels ; il était assez naturel qu'ils opposassent la force à la force. Grégoire XVI, qui, dans de telles circonstances, venait de sortir du cloître pour monter au faîte du Vatican, ne savait plus que faire. Sa providence était le cardinal Bernetti, secrétaire d'État, et ancien légat de Bologne. Aussi ce fut ce dernier qu'il chargea d'organiser à la hâte quelques moyens de résistance. Nous verrons plus tard quels furent ces moyens.

Sur ces entrefaites, après avoir fixé nettement nos rapports futurs avec le Saint-Siége, nous pensâmes que, dans l'intérêt commun, il nous importait de nous occuper immé-

(1) Monseigneur Zollio, par exemple, disait dans sa lettre :

« O. des comtes Zollio, patricien de Rimini, etc... à son peuple chéri.

» A la vue de l'ordre, de la tranquillité, de la paix, qui règnent parmi vous tous, mes très chers fils, nous ne pouvons pas nous défendre de vous faire connaître la joie dont notre cœur est inondé... Vous qui cultivez les champs, poursuivez paisiblement vos travaux, et ne donnez pas accès au soupçon qu'on veuille vous arracher à vos foyers pour vous mêler au bruit des armes. Ayez confiance dans les magistrats qui, avec tant de zèle, veillent pour votre sûreté, et reposez-vous sur les tendres soins de ce Dieu, qui aime à s'appeler Dieu de paix et d'amour... »

» 19 février 1831. O., évêque de Rimini.

(*Monitore bolognese*, n° 3.)

Cependant, parmi ces magistrats, qui inspiraient à monseigneur

diatement de notre réunion aux autres provinces insurgées.

On pouvait prévoir qu'il n'y aurait pas d'obstacles sérieux à vaincre ; mais il fallait se hâter. Aussi nous ne restâmes pas dans l'inaction, et voyant qu'il était difficile d'en venir à un prompt résultat par un simple échange de dépêches entre les différentes villes, nous nous décidâmes, à la suite de quelques tentatives peu satisfaisantes, à employer un procédé plus expéditif.

Ce fut le dixième jour après notre révolution, et le sixième après la déclaration de notre indépendance, jour mémorable dans nos souvenirs, que nous prîmes cette résolution si importante, et plusieurs autres non moins utiles à notre cause.

D'abord, comme nous venions d'apprendre que le cardinal Opizzoni avait quitté Rome pour revenir à Bologne, et comme nous avions des raisons pour croire qu'il arrivait avec des instructions secrètes, nécessairement hostiles à la révolution, nous nous empressâmes d'envoyer à sa rencontre le comte Borelli, pour lui annoncer poliment que, vu les circonstances au milieu desquelles se trouvait Bologne, nous

tant de confiance, c'est-à-dire dans le gouvernement provisoire de Rimini, il y avait des prêtres, et ils n'étaient pas les moins empressés à faire prévaloir la cause de la révolution. Mais M. Zollio ne se contenta pas de commander à ses ouailles la confiance dans les autorités révolutionnaires. Il tâchait aussi de les rassurer contre le bruit répandu par quelques malveillans, qu'on aurait de nouveau l'odieuse conscription de l'époque napoléonienne.

Quant à l'évêque de Césène, voici le commencement de la pastorale.

« La divine Providence, qui veille toujours au bien-être de ses enfans, a disposé, mes vénérables frères et très chers fils, que sans aucun désordre capable d'altérer la tranquillité publique, il y aurait parmi nous le changement politique dont nous avons été témoins. Rendons grâce à la miséricorde de Dieu, et appliquons-nous à lui montrer notre reconnaissance par cette subordination docile et tout-à-fait chrétienne que nous devons à ceux qui, étant chargés de

étions forcés, malgré nous, de lui interdire temporairement l'entrée de son diocèse, tout en lui déclarant que nous étions toujours dévoués à son autorité pastorale, et disposés à le recevoir avec respect, le plus tôt que nous pourrions. En même temps il fut décidé que, pour établir d'une manière définitive la réunion des villes, mon collègue Silvani et M. le docteur Sarti se rendraient à Ferrare et à Ravenne; que M. Zanolini et moi nous aurions à parcourir, dans le même but, le reste des provinces révoltées; et qu'enfin M. le comte Bianchetti irait à Florence en mission diplomatique, pour sonder les dispositions du gouvernement toscan et des ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Autriche. Par suite de cette mission, nous nous donnâmes des remplaçans temporaires, et nous partîmes le jour suivant pour nos destinations respectives.

Le voyage de MM. Silvani et Sarti fut très court. Ils revinrent à Bologne, apportant avec eux l'acte d'adhésion des gouvernemens provisoires de Ravenne et de Ferrare. Nous parlerons ailleurs de la mission de M. Bianchetti. Quant à M. Zanolini et à moi, nous avions un plus grand nombre de

la direction des affaires publiques, coopèrent avec un soin infatigable à la tranquillité générale. *On honore la religion, on respecte pieusement ses ministres*, les fortunes et la sûreté personnelle des citoyens. On nous console avec les promesses les plus douces pour notre cœur, et qui toutes ont pour objet d'alléger les charges qui pèsent sur toutes les classes du peuple. Que les révérends curés se fassent une loi de prêcher l'obéissance, la mansuétude fraternelle, la charité, la paix, le bon ordre, et que notre clergé serve d'exemple à tout le monde par une soumission religieuse et exacte. Qu'il ne nous donne pas des motifs d'affliction, et ne nous contraigne pas à employer les reproches et les corrections qui, étant en notre pouvoir, conviennent à notre paternel ministère. Ainsi nous ordonnons, d'une manière expresse, au nom du Dieu de nos pères, etc. »

Voilà bien certainement un évêque, dont les paroles ainsi que les œuvres n'étaient pas en opposition avec nous.

villes à visiter. Aussi notre voyage ayant commencé le 15 ne se termina que le 25 du mois.

Nous pûmes nous accorder le 15 avec les comités gouvernementaux d'Imola, de Faenza, de Forli ; le 16, nous poursuivîmes nos arrangemens avec les gouvernemens provisoires de Césène, de Rimini, de Pesaro ; le 17, nous nous rendîmes à Fano, à Senigallia, et nous fûmes témoins à Ancône de la reddition de la citadelle, bloquée depuis huit jours par le colonel Sercognani, qui, par des manœuvres habiles, parvint, bien que dépourvu d'artillerie, à en déloger le colonel Sutterman ; le 20, nous quittâmes Ancône, et nous visitâmes Osimo, Loreto, Macerata ; le 21, nous étions à Foligno ; le 22, nous fîmes une excursion à Spoleto, et revenant sur nos pas, nous nous transportâmes à Perugia ; de là, le 23, à Gubbio, et le 25, nous rentrâmes à Bologne, pour y recevoir les députés des villes confédérées que nous avions engagées à y envoyer leurs représentans le 26 du mois.

Ce voyage fut pour nous fécond en instructions. Nous pûmes connaître jusqu'à quel point les idées d'indépendance et de liberté s'étaient propagées dans le peuple. D'abord la province de Bologne, la Romagne et le pays compris entre Pesaro et Ancône, nous offrirent un curieux spectacle. Partout nous rencontrions des paysans armés qui montaient la garde dans leurs villages. Assez souvent, nous nous mêlâmes à eux pour les interroger, et nous n'en trouvâmes pas un seul qui ne fût bien disposé pour la cause nationale que tous comprenaient avec une étonnante justesse. Cette partie des Marches, qu'on appelle *Marca Maceratese*, nous sembla au contraire beaucoup plus tiède. Les paysans, autant que nous pûmes en juger, ne considéraient qu'avec insouciance le changement qui venait de s'opérer. Ils paraissaient ne l'avoir pas bien compris. L'enthousiasme pour l'indépendance et pour la liberté recommençait à Foligno. Il avait atteint son maximum à Spoleto, à Perugia et même à Gubbio. Dans ces

trois dernières villes, notre entrée fut un véritable triomphe. Le peuple en masse nous précéda au palais municipal, et nous accompagna au sortir de la ville. La musique militaire faisait entendre des fanfares. De toute part retentissait le cri : *Vive la liberté*: nous ne pouvions retenir nos larmes. A Pérugia, la population entière resta comme suspendue sur la terrasse voisine de la citadelle, d'où l'on domine la route romaine, et nous envoya des *vivat* jusqu'à ce qu'elle nous eût perdus de vue. Jamais séparation ne fut plus féconde en émotions fortes. D'un autre côté, de Bologne à Spoleto, nous avions rencontré, à de fréquens intervalles, des détachemens de troupes composés de volontaires qui marchaient vers le petit corps d'armée commandé par Sercognani, qu'on avait récompensé de sa belle conduite dans la province de Pesaro et des Marches, par le titre et les fonctions de général. Mais notre voyage n'était pas tout d'agrément. Il avait aussi ses difficultés. Deux de ses épisodes surtout méritent une mention spéciale et circonstanciée. Je veux parler de l'arrestation du cardinal Benvenuti, et de la rencontre à Foligno des deux fils du prince Louis Bonaparte. Le récit de ces deux faits importans sera le sujet de l'un des prochains articles.

F. Orioli.

LITTÉRATURE.

SILVIO PELLICO.

Si mes paroles pouvaient avoir quelque autorité en Italie, ma conscience d'écrivain me ferait un devoir de m'adresser à mes compatriotes et de leur crier : « Italiens ! pourquoi

laissez-vous dépérir ce précieux germe de spontanéité qui est en vous et qu'aucun peuple, à mon avis, ne posséda jamais à un si haut degré? Pourquoi vous éloignez-vous de ces inspirations vierges, de ce sentiment instinctif du beau, de ce goût prompt et sûr qui de temps en temps se développent si heureusement dans vos âmes? Que de fois une apathie, une insouciance condamnables, ou une imitation prétentieuse des étrangers, vous ont fait perdre le fruit de ces dons heureux que vous tenez du ciel! Ah! s'il vous arrive un jour de sentir tout le prix de votre nature, et d'obéir à ses inspirations; si jamais vous vous appliquez à en accroître les perfections par des études profondes et consciencieuses, sans en altérer les rares qualités, que de merveilles, que de grandes et belles choses n'enfanterez-vous pas! Alors, entre vos productions, empreintes d'une fraîcheur, d'une grâce et d'une simplicité natives, et celles d'un talent factice et éblouissant, il y aura la même différence qu'entre un superbe bouquet de fleurs artificielles posé dans un vase de porcelaine enrichi d'or et d'émail, et une simple marguerite qui croît au fond d'une vallée et dont la tête brillante de rosée s'élève et se dessine avec grâce sur la verdure de la tige maternelle ».

C'est à la spontanéité italienne que nous avons dû, pendant ces dernières années, l'*Ildegonde* et la *Fugitive*, de Grossi; les *Fiancés*, de Manzoni; les poésies de Meli, et *Mes Prisons*, par Pellico, le Boëce de notre siècle.

Le livre des *Mie Prigioni*, par le succès de vogue qu'il continue d'obtenir auprès des nations les plus civilisées de l'Europe, mérite un examen spécial et approfondi.

Avant tout, il faut convenir que peu de sujets étaient plus capables d'éveiller l'attention et la curiosité du public que celui que vient de traiter Pellico. Dans une époque comme la nôtre, agitée par les luttes politiques, travaillée par les conspirations et les tiraillemens des partis; dans un temps où les vainqueurs de la veille peuvent se trouver parmi les

vaincus du lendemain, et réciproquement; dans un tel état de choses, tout le monde devait s'intéresser au récit d'un prisonnier d'État qui, échappé comme par miracle à une agonie de dix ans, vient vous révéler des choses qu'une imagination délirante peut bien exagérer ou charger de détails bizarres, mais non pas deviner. Chacun, en tenant à la main le livre de Pellico, est forcé de se dire : moi aussi je pouvais me trouver à sa place, et je ne dois qu'à mon heureuse étoile de n'avoir point partagé son sort.

Outre que les nouvelles des prisonniers d'État sont rares, et pour la plupart fort circonspectes, très peu de ces infortunés survivent à leurs disgrâces, et d'ailleurs les victimes échappées à leurs tortures n'ont eu jusqu'à ce jour que trop de raisons pour garder le silence : le Vénitien, qui sortait tout sanglant et meurtri des mains des Dix, redoutait par-dessus tout de divulguer ce qu'il avait vu ou souffert.

Une partie de ce mystère horrible qui enveloppait jadis dans ses ténèbres l'inquisition, les plombs, le tribunal de la sainte *Vemé*, les souterrains de Chillon, couvrait naguère encore les affreux cachots du Spielberg. Aussi celui qui a le bonheur d'en sortir vivant est-il questionné et écouté avec cette curiosité mêlée d'effroi qui chez les peuples de l'antiquité faisait interroger les voyageurs arrivant de pays lointains et inconnus que l'on croyait habités par des monstres et voisins des portes de l'enfer.

Mais, avouons-le, la simple curiosité et l'intérêt qui s'attache à un fait nouveau et inconnu s'évanouissent ordinairement devant la réalité du fait même, qui ne répond presque jamais à l'idée qu'on s'en était créée; car l'imagination qui veut suppléer à l'ignorance enfante dans l'esprit de l'homme des pensées si vagues, si gigantesques, si démesurées, qu'il est impossible que la vérité ne paraisse pas chétive et mesquine en comparaison. Je soutiens d'après cela que pour nous expliquer la vogue croissante du livre de *Pellico*, l'étonnement général qu'il

a produit, et les larmes qu'il a fait verser, nous devons chercher d'autres raisons qu'une simple curiosité ou l'intérêt qui s'attachait naturellement à son sujet. Pour moi, je n'hésite pas à affirmer que les *Mie Prigioni* doivent leur succès à des qualités supérieures et qu'elles appartiennent au petit nombre d'écrits originaux et véritablement caractéristiques de notre époque. On ne peut refuser à l'ouvrage de *Pellico* ce mérite éminent, soit qu'on le considère comme récit de faits ou comme l'histoire des pensées et des sentimens de l'auteur, soit qu'on s'arrête seulement à la forme littéraire qu'il a revêtue.

Qui soupçonnait avant *Pellico* ce que pouvait être la vie, les pensées de ces jeunes hommes pleins de savoir et de mœurs polies, à l'âme noble et élevée, qui tout-à-coup enlevés à leurs études, à leurs familles, aux commodités et aux douceurs de la vie domestique, revêtus de la casaque des galériens, la tête rasée, et chargés de lourdes chaînes, étaient plongés dans d'infects et ténébreux cachots d'où personne ne conservait l'espoir de sortir vivant? Ce que les physiciens, à l'aide du creuset et de la pile voltaïque, font pour analyser les corps et découvrir les vertus occultes de leurs élémens, le Spielberg l'a fait pour la science du cœur humain. Ses funestes essais ont donné des résultats aussi inattendus que terribles, aussi flétrissans pour la tyrannie que consolans pour l'homme de bien; il semble en effet que cette nouvelle expérience de la douleur ait grandi de beaucoup l'idée qu'on s'était faite de nos jours de la noblesse de l'espèce humaine. Voyez Pellico et ses illustres amis Oroboni, Gonfalonderi, Villa, et toutes les autres victimes dont nous trouvons les noms dans ce livre, voyez-les mener au fond de leurs noirs cachots une vie sublime de vertu; opposer à l'horreur de la prison, à la pâleur mortelle de leur visage, une résignation, une sérénité et un courage héroïques; conserver sous les haillons qui les couvrent, au milieu des objets dégoûtans qui les environnent, le senti-

ment le plus délicat et le goût le plus pur des belles choses; et, sous le poids de tant d'abjection, en butte aux traitemens les plus avilissans, soutenir toute l'élévation et toute la dignité de la nature humaine ! Notre espèce n'est donc pas si dépourvue de courage et de force d'âme que le prétendent ceux qui ne la considèrent que sous le rapport de ses écarts. Et quand nous voyons les prisonniers du Spielberg surmonter si victorieusement toutes les angoisses et les douleurs qui peuvent assaillir l'humanité, n'ai-je pas raison de dire que personne n'a encore mesuré la force d'âme qui est dans l'homme, et que la vertu n'a pas de bornes connues ?

Mais si nous venons à considérer l'histoire spéciale que Pellico trace de ses propres pensées, de ses affections les plus intimes, nous trouvons dans cette anatomie profonde qu'il fait des fibres les plus cachés de son cœur, dans cette investigation philosophique de tous ses souvenirs à laquelle il se livre, une œuvre vraiment extraordinaire et neuve, même pour une époque où l'on est si fatigué, si rassasié de cette espèce de littérature que nous appellerons psycologique.

Telle est la marche naturelle de l'entendement humain : il commence par percevoir d'abord des idées du dehors, pour réfléchir ensuite intérieurement. C'est ainsi que la philosophie et la littérature, qui furent autrefois toutes cosmologiques, sont de nos jours tout-à-fait de sens intime. Le retour que l'homme fait sur lui-même pour se livrer avec complaisance à l'observation de son monde intérieur est d'autant plus profond et plus opiniâtre qu'il a plus travaillé à se connaître, étonné qu'il est de trouver au-dedans de lui comme un infini nouveau, lui qui avait cru d'abord que rien ne pouvait être comparé à l'immensité de la nature extérieure. Ce goût passionné pour le monde de la conscience touche à son apogée. Nous avons été inondés dans ces derniers temps d'une foule d'autographies, de journaux

de la vie intérieure, et de mémoires secrets d'hommes illustres. L'industrie qui a converti la littérature en marchandise a fait parler les morts sur l'ordre d'un libraire qui payait d'autant plus ces sortes de productions qu'elles contenaient plus de choses étranges. Mais la plupart de ces écrits manquent du caractère qui leur est essentiel et qui peut seul intéresser le lecteur, la vérité ; l'art le plus exercé, le plus habile, n'arrive jamais à imiter parfaitement le langage et les formes de la vérité, et au contraire l'on reconnaît celle-ci à des signes certains, quoique indéfinissables, partout où elle paraît et chaque fois que sa voix se fait entendre. Or, tout le monde a compris que les récits de Pellico étaient aussi vrais, aussi incontestables que la clarté du soleil. Une simplicité ravissante, une conviction inébranlable, une ingénuité presque enfantine domine dans tout son livre. C'est bien de lui surtout qu'on peut dire avec le proverbe italien : *il parle avec le cœur sur la main*. Il expose toutes ses pensées, il les déroule sous vos yeux comme les feuilles d'un antique papyrus : il vous fait sonder une à une les profondeurs de sa conscience : s'il raconte, s'il décrit, s'il raisonne, c'est la naïveté même qui raconte, c'est l'évidence qui décrit, c'est la spontanéité qui raisonne.

Maintenant, il est facile de comprendre l'immense effet qui devait produire un pareil ouvrage dans un siècle aussi mensonger que le nôtre, et dans une société factice et maniérée, où les arts croient toucher au sublime à force d'exagération, et où la guerre dernièrement déclarée aux fictions des classiques a fini par substituer l'idéal de la laideur à l'idéal de la beauté.

Sous un autre rapport, quelle impression puissante et inaccoutumée ne devait pas produire sur les âmes élevées cette piété noble et philantropique de *Pellico* dans une époque incrédule et hypocrite? Quel étonnement ne devait pas causer sa foi vive et indestructible aux grandes destinées de notre espèce, ses vœux ardens et sincères pour la

fraternité universelle dans un siècle sceptique et matérialisé par l'égoïsme ? Les esprits, fatigués par tant d'écrits extravagans et peu consciencieux, blasés par le langage faussement passionné des romans, des drames, des journaux, énervés par l'indifférence, ou tourmentés par le doute, se sont émus avec délice sur les pages de *Silvio Pellico* : leur cœur s'est épanoui aux rayons d'une lumière inconnue, de douces larmes ont coulé de leurs paupières desséchées, et la nature a repris quelques instans sur eux tout l'empire de ses instincts généreux.

Mais une originalité beaucoup plus piquante vient encore caractériser cette histoire psycologique et en faire un livre à part. En effet, la spécialité qu'il traite était tout-à-fait inconnue, encore qu'elle appartienne à un ancien genre de littérature, exclusivement créé par le christianisme.

Tout le monde a lu ou du moins a entendu parler des Confessions de Saint Augustin. Ce livre est écrit avec l'enthousiasme d'un ascétisme oriental. Tout sentiment d'individualité y est absorbé dans la contemplation de Dieu. L'orgueil humain s'y anéantit devant l'immensité et la toute-puissance du Créateur. Tout ce qui tourne à sa louange est bon; il n'y a de bon que ce qui tourne à sa louange. Sous l'influence de semblables idées, il est permis d'écrire et de publier le récit de ses fautes et de son repentir tout haut, parce qu'une pareille humiliation, dit saint Augustin, est un hymne à la gloire de l'Être suprême en présence de qui et sous l'inspiration immédiate duquel il parle. Plusieurs siècles après saint Augustin, Rousseau livra aussi au public le récit de ses fautes, mais non le regret amer qu'il aurait dû en ressentir, ni le désir de devenir meilleur. Quel fut son but? bien certainement il ne voulait pas enseigner aux hommes à se repentir et à se corriger, puisque, pour lui, il n'a fait ni l'un ni l'autre. Il dépeint toujours ses fragilités avec les couleurs les plus séduisantes, et ne laisse échapper aucune occasion de faire sa

propre apologie. Voulait-il, par cette sorte de témérité, l'on serait même tenté de l'appeler effronterie, se donner le mérite d'une invention bizarre et caustique? Mais il devait savoir que *Cardano* avait avant lui déployé le même genre de cynisme, et que le public, ne lui tenant pas compte de sa folie reconnue, en avait ressenti une longue et profonde indignation. Au reste, le but que se proposait le philosophe de Genève, il l'annonce lui-même en tête de son ouvrage, il a voulu apprendre aux hommes ce qu'ils ne savaient pas sur son compte; car il se regarde comme seul et isolé au milieu de la création. Il se présentera avec son livre au jour du jugement dernier, et s'adressant au souverain juge, il l'avertira de ne point prendre la peine de lui faire son procès : « J'en ai rassemblé avec soin, lui dira-t-il, tous les élé-
» mens dans ce volume ; je m'y suis dépeint tel que je suis sorti
» de vos mains, et j'ai une si pauvre estime de la vertu hu-
» maine que je ne crois pas qu'il y ait sur la terre un homme
» qui se puisse dire meilleur que moi. » A mon avis, les *Confessions* de Rousseau respirent d'un bout à l'autre un orgueil satanique, et un mépris profond pour l'espèce humaine et pour les convenances sociales; interprétant toujours en mal toutes les actions de l'homme, et se faisant un malin plaisir d'en exposer au grand jour les plus honteuses faiblesses, Jean-Jacques semble plutôt avoir écrit les confessions d'autrui que les siennes propres. Je défie qui que ce soit, après avoir lu son livre, d'en tirer une bonne définition de la morale, et de pouvoir nous dire au juste en quoi consiste la vertu.

Mais voici venir, un demi-siècle après Rousseau, un nouveau livre de confessions; car telles sont en effet les *Mie Prigioni* de Pellico. Ce serait le cas de comparer aujourd'hui cette œuvre à celle du philosophe de Genève, et au livre de saint Augustin. Le livre de Jean-Jacques, vanté comme œuvre originale et comme la reproduction fidèle des sentimens de l'auteur, représente plus qu'on ne croit l'époque

dans laquelle il a été écrit. Il exprime cette morale vague et incohérente que les philosophes démolisseurs du XVIII[e] siècle avaient substituée à la véritable morale, laquelle sapée dans ses fondemens, n'existait plus que comme un besoin indéterminé du cœur, un noble instinct propre à la race humaine; mais, semblable à tous les autres instincts qui ne sont pas dirigés par des principes de sagesse, cette morale toute philosophique était dans une perpétuelle oscillation entre les opinions les plus contraires; tour à tour superstitieuse ou athée, quelquefois saisie d'un enthousiasme poétique, elle ne pouvait jamais se connaître bien elle-même au milieu des ténèbres qui l'enveloppaient. Aujourd'hui le livre de Pellico nous annonce des temps meilleurs et nous fait pressentir une époque dans laquelle la morale sera réédifiée sur une base inébranlable, et où l'enthousiasme de la vertu ne sera pas seulement instinctif mais rationnel. Précisément parce que la génération actuelle a vu et continue à voir de ses propres yeux les derniers résultats de la doctrine de l'*intérêt bien entendu,* elle pourra encore jouir, avant qu'elle soit entièrement descendue dans le tombeau, du bienfait d'une régénération morale de l'espèce. Déjà les semences de cette rénovation germent dans les cœurs et dans tous les esprits. Le mysticisme de Pellico est assurément encore dissonant pour l'époque, et ne présente pas, à mon avis, la formule véritable et définitive que la religion et la morale doivent revêtir de nos jours; on peut dire, néanmoins, qu'il en renferme virtuellement les meilleurs germes. Son livre, comme celui de saint Augustin, est empreint d'un ascétisme exalté. Mais les confessions de l'évêque d'Hyppone nous représentent le christianisme tout-à-fait solitaire et dogmatique. La société, le monde, l'humanité tout entière sont absorbés dans la contemplation de l'Être suprême. Les *Mie Prigioni,* au contraire, nous le montrent comme une religion éminemment sociale, comme une religion agissante et civilisatrice, ayant pour mission le perfectionnement

de l'individu et de l'espèce humaine en général. La religion de Pellico n'est point exclusive et n'a point l'ambitieuse prétention du dogmatisme. La philantropie est son but, la liberté son moyen, et la science son auxiliaire. La religion de *Pellico* déteste les moyens répressifs et un emploi quelconque de la force matérielle; elle a en horreur la persécution et se plaît à respecter toutes les opinions consciencieuses.

En dehors de la science, et sous le rapport immédiat de la pratique, toutes les pensées, toutes les affections, tous les vœux de notre prisonnier, se réduisent à une seule pensée, à une seule affection, à un seul vœu, l'amour. Qu'il est à plaindre celui qui n'attache à ce mot qu'un sens vulgaire et commun! Certes, chacun croit en connaître la valeur, l'ayant fort souvent à la bouche; chacun croit en sentir la force, le portant gravé dans son cœur; mais la syntèse suprême de toutes choses qu'il renferme, mais les mystères du sentiment qu'il exprime n'ont point encore été révélés. Celui qui pourrait expliquer complètement l'amour expliquerait par là même l'univers, et je crois que la physique ne pourra jamais nous définir la création d'une manière aussi vraie, aussi simple et aussi sublime qu'Empedocle la fait en l'appelant une éternelle amitié. Et quelles transformations n'a point subies ce noble sentiment dans le cœur de Pellico! Il fut d'abord individuel et instinctif; c'est ainsi que, jeune, il aima la femme de son cœur, les amis de son enfance, et surtout l'Italie, sa patrie. Plus tard la réflexion, les disgrâces, les souffrances qui vinrent l'assaillir, généralisèrent ces premières affections et changèrent en lui l'amour en une pure philantropie. Dans son horrible cachot, Pellico aime avec toute l'effusion d'une âme ardente tous les hommes, tous les pays; il aime le vrai et le beau, il soupire après le bonheur du genre humain. Ces transitions sont admirablement peintes par lui-même dans sa *Françoise* de Rimini et dans les *Mie Prigioni*, ouvrages qui constatent dans la vie

de Pellico les deux points de départ, les deux époques les plus critiques de son intelligence et de sa sensibilité.

Ce fut Dante qui, par les sublimes et douloureux accens des deux beaux-frères, l'initia pour la première fois aux mystères de cet amour. Que de fois les chants pathétiques d'Alighieri ont ouvert le cœur des Italiens à tout ce qu'il y a de plus tendre dans les affections de l'homme! Ainsi les sentimens élevés et les vastes conceptions du génie passent à travers les siècles d'un esprit privilégié à un autre, et planent au-dessus de toutes les passions vulgaires; elles passent au milieu des générations comme un héritage destiné aux intelligences supérieures qui se placent de la sorte au sommet de la hiérarchie sociale, et ils forment tous ensemble la seule aristocratie légitime et impérissable de l'humanité.

LE COMTE MAMIANI DELLA ROVERE.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

L'année, en se fermant, a vu se rouvrir la session. Le ministère français a prononcé, par la bouche du roi, le discours d'usage en cette circonstance. Que ce discours contraste avec les choses! Plein de froideur et de sécheresse, il est en outre entièrement dépourvu de principes et de vues. Et cependant l'état de la politique européenne préoccupe vivement les esprits, tient en émoi tous les cœurs, réveille toutes les sympathies. Les progrès de la réforme en Angleterre, les affaires d'Espagne et le traité de la quadruple alliance, les difficultés qui existent entre la France et les États-Unis, ces deux grandes nations si bien faites pour rester amies; la question d'Orient, la malheureuse Pologne et les insolentes paroles de Nicolas, la situation déplorable de la Grèce, tout est propre à secouer, tout secoue violemment

notre somnolence, tout nous passionne ou nous excite; mais au milieu de cette réanimation de la politique, de ces préoccupations, de ces évènemens qui se succèdent rapidement, le langage du ministère français est resté sans couleur et sans vie. Il y a de cela plusieurs raisons. La première, et c'est celle qui frappe tout d'abord, c'est que les doctrinaires ne voient pas les choses comme tout le monde, et dans une solennité où il s'agissait de se concilier les esprits et les cœurs, pourquoi se seraient-ils exposés à leur inspirer de l'éloignement, par l'exposé de principes et d'intentions qu'ils sont seuls à partager? La seconde raison, c'est qu'il n'y a que des caractères forts, des esprits droits, des gens convaincus, qui se plaisent à formuler au grand jour leurs idées, à exprimer leurs convictions. A ces deux causes de l'insignifiance du discours royal, nous devons en ajouter une troisième, prise en dehors du caractère et de la manière d'être des gouvernans de la France. Il se peut que dans l'état actuel des cabinets de l'Europe, il ne soit pas bon que le chef d'un gouvernement vienne donner en public des explications qui dévoileraient à tous les secrets ou les vues de la politique d'une nation : cela serait contraire aux lois de prudente réserve, disons mieux, de finesse et de ruse que les gouvernemens de l'Europe observent, et sont peut-être obligés d'observer à l'égard les uns des autres. Attendons; le jour viendra où les gouvernemens, élevés à la moralité des peuples, auront un autre but que celui de tromper ceux-ci, ou de se tromper réciproquement. Leur pensée se formulera alors sans mystère et sans crainte; elle ne se voilera plus de paroles aujourd'hui insignifiantes quand elles ne sont pas contraires à la vérité, hostiles à la liberté. Ce jour viendra; en attendant qu'il vienne, toute solennité du genre de celle dont nous parlons, ne sera jamais qu'une espèce de parade, et les discours qu'on y vient réciter pour la forme, des phrases de convention, plus significatives par ce qu'elles taisent que par ce qu'elles disent. Une phrase cependant, mais une seule, dans le discours du 29 décembre, a quelque velléité d'être significative, c'est celle où il est question de la tranquillité intérieure de la France, désormais hors d'atteinte, et qui *as-*

sure sa puissance au dehors. Et encore, que de timidité dans la manière dont est formulée une simple observation ! On n'a pas osé dire clairement, positivement, que les relations diplomatiques de la France avec certaine puissance changeraient de nature, et l'on voudrait cependant insinuer ce que l'on n'a pas osé dire. Et cependant des paroles insultantes pour la révolution de juillet et pour une auguste personne ont été prononcées, si l'on en croit d'honorables témoignages, par une bouche du Nord; et cependant, un esprit de rancune et de malveillance s'était déjà manifesté par le silence qui a été gardé après l'horrible attentat de juillet.

La même timidité s'est montrée dans le discours royal en ce qui concerne la colonie d'Alger, dont le nom n'a été prononcé que parce qu'on voulait parler des fatigues et des dangers qu'avait partagés *l'aîné de la race.*

Quant aux vœux ardens qu'ont faits les ministres pour la pacification intérieure de la péninsule, et pour l'affermissement du trône d'Isabelle II, tout le monde sait que le gouvernement français ne peut vouloir, en bonne politique, l'établissement de Don Carlos en Espagne; mais tout le monde craint que ce gouvernement ne veuille user de son influence pour faire avorter la révolution de la péninsule, et y établir le règne d'un juste milieu espagnol, à l'instar de celui qui pèse sur la France.

La médiation amicale, offerte par le roi de la Grande-Bretagne, a été, selon nous, sagement acceptée; et nous n'y voyons rien de contraire à la dignité de la France. Cette médiation aura pour effet, nous le croyons, de terminer d'une manière honorable pour deux grandes nations le différend qui les divise. Le dernier message du président des États-Unis nous le fait croire bien davantage.

Des lois seront soumises à l'examen des chambres; pourquoi n'avoir pas nommé ces lois? Pourquoi n'avoir pas dit qu'elles seraient relatives aux attributions municipales et départementales, à la responsabilité ministérielle, et à la liberté de l'enseignement?

Le soin du repos, de la liberté, de la grandeur de la France, sera le premier devoir de messieurs les ministres; *son bonheur*

sera leur récompense; mais en quoi faites-vous consister ce repos, cette liberté, cette grandeur? Voilà ce qu'il fallait dire et ce que vous ne dites pas. Vos paroles sont au moins vagues, si l'expérience ne prouve pas plus tard qu'elles étaient mensongères; vos propositions sont des affirmations qui n'affirment pas; ce sont des mots dont on cherche le sens; votre discours est une pétition de principes; c'est du vent; ce n'est rien.

Les Chambres, espérons-le du moins, les Chambres, qui ont à vous répondre, seront plus positives, plus catégoriques, et, laissant là votre phraséologie nuageuse et creuse, pour entrer dans la matérialité des faits, feront retentir à vos oreilles ce mot de Pologne, qui vous fait tant de mal à prononcer. Elles vous sommeront d'assurer, autrement qu'en paroles, *votre puissance au dehors*, et de demander compte à la Russie de la destruction de la Pologne, et des traités par elle violés; de sa barbarie à l'égard de nobles vaincus, et des envahissemens effectués, ou qu'elle projette d'effectuer, en Orient.

Tandis qu'en France on en est encore à attendre la présentation des lois qui sont la base de tout gouvernement constitutionnel, l'Espagne, qui commence à peine sa révolution, avance d'un pas rapide, mais mesuré, vers une organisation complète et satisfaisante. Deux lois, celle sur la liberté de la presse, et celle sur la responsabilité des ministres, quoique imparfaites sans doute, vont faire jouir ce pays de franchises dont on a privé la France, et de garanties qu'elle a en vain réclamées jusqu'à ce jour.

En Angleterre, le torysme vient d'éprouver un nouvel échec; la réforme a obtenu l'avantage dans les élections municipales. Le ministère Melbourne, plus affermi, n'en marchera qu'avec plus d'ardeur à la réalisation de ses idées progressives. *Une presse* a eu lieu, ces jours derniers, dans beaucoup de villes maritimes des trois royaumes; cinq mille matelots ont été portés sur les rôles d'équipage des bâtimens de l'État. En France, des armemens considérables ont également lieu. A Vienne, il est question d'en opérer aussi; ce sont des faits qui ne sont pas sans importance.

L'insurrection de la Circassie, qui veut à son tour secouer

le joug que la Russie fait peser sur elle depuis le règne de Pierre-le-Grand, est un fait qui intéresse vivement la Grande-Bretagne. Que les Circassiens, abandonnés à eux-mêmes, succombent dans la lutte, et le commerce anglais, sur les rives de la Mer Noire, est à jamais ruiné. C'est ce que veut depuis long-temps la Russie. Que ne veut pas cette ambitieuse et insatiable puissance! Elle veut la Perse, elle veut les possessions anglaises de l'Inde, elle veut des terres dans l'Amérique du Nord, elle veut des îles dans la Méditerranée, elle veut jouir seule de la navigation de la Mer Noire et du Danube, elle veut Constantinople, elle veut la Turquie entière, elle veut avoir la direction de la politique des cabinets de l'Europe; elle veut tout, elle tend à tout. Quand est-ce que l'alliance de l'Occident sentira la nécessité de la réduire à rien?

On connaît aujourd'hui les causes qui ont porté les habitans de la Sardaigne à s'insurger. Un impôt de soixante mille écus leur est réclamé, et ils refusent de le payer. S'ils persistent d'un commun accord, on ne voit pas comment le roi de Piémont parviendra jamais à les contraindre au paiement de cette somme.

L'émigration italienne a fait une perte qu'elle a vivement déplorée, dans la personne M. Hippolyte Benelli, avocat de Bologne, un des trente-huit exclus de l'amnistie papale. Agé de trente-six ans seulement, M. Benelli, dès sa première jeunesse, s'était dévoué à la cause de sa patrie; il prit part au mouvement de 1815, et plus tard à la révolution de 1831. Il se distinguait autant par ses vertus que par ses talens. Des discours ont été prononcés sur sa tombe par MM. Orioli et Zanollini.

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE SOUMISE. — *Actes du gouvernement russe.* — Le discours de l'empereur Nicolas du 16 novembre, a été bientôt suivi d'une cérémonie digne des mémorables paroles pronon-

cées ce jour. Elle a eu lieu le 1er décembre, à l'occasion d'un monument que le gouvernement russe a fait ériger à la mémoire d'Alexandre, au milieu de la citadelle de Varsovie (1). Ce monument, fait en fer de fonte, porte une inscription russe. On y lit d'un côté : *A Alexandre premier, empereur de toutes les Russies, conquérant et bienfaiteur de la Pologne ;* de l'autre : *Érigé après l'achèvement de la citadelle, le* 19 *novembre* (1er décembre) 1836.

Par un décret du 16 octobre dernier l'empereur de Russie a créé, en contravention au code qui régit encore ce pays, seize majorats en Pologne ; ces majorats ont été institués en faveur d'autant de généraux et hauts fonctionnaires russes. Les titulaires ne peuvent les aliéner, et les biens passeront, après leur décès, à l'aîné de leurs fils. Ils ne pourront jamais être possédés que par des gentilshommes russes professant la religion grecque. Lois, morale, convenance, tout est violé dans ce décret, qui n'a pour but, comme tout ce que l'empereur Nicolas fait en Pologne, que de narguer la religion, et la nationalité polonaise.

Les ordres polonais avaient été déclarés décorations russes. Le 30 septembre, il a paru une ordonnance impériale (2) qui statue que dorénavant tout individu décoré de l'ordre de Saint-Stanislas, de quelque classe qu'il soit, deviendra par là même gentilhomme russe. Nouvelle et ingénieuse manière de dénationaliser les Polonais.

Malgré le pardon des injures, proclamé si généreusement par le *Journal de Saint-Pétersbourg*, en réponse aux justes réclamations du *Journal des Débats*, les confiscations ne cessent point. Les derniers journaux nous en annoncent de nouvelles ; celui de Varsovie deux (3), et celui de Pétersbourg treize (4).

Le traité de Vienne, de 1815, qui a si parcimonieusement doté la Pologne, la dépouilla de la part des mines de Wieliczka,

(1) Voir le *Dz. Powsz.*, n° 339.
(2) Voir le *Tygod. Petersb.*, nos 85, 86.
(3) Voir le *Dz. Powsz.*, n° 331.
(4) Voir le *Dz. Powsz.*, n° 326.

que le traité de 1809 avait assuré au duché de Varsovie. Dès-lors les Polonais du royaume devinrent, quant aux moyens de se fournir en sel, les tributaires de l'Autriche. Ce grand inconvénient, et cette charge pesante pour le fisc polonais, donnèrent lieu à des recherches de mines de sel dans les limites du royaume de 1815. On renouvela, à cette occasion, à Ciechocinek en Cujavie, une exploitation commencée jadis, et négligée, et l'on était parvenu, avant la guerre de l'indépendance, à l'organiser de manière à en obtenir cent mille quintaux de sel par an. Cette quantité ne suffisant pas à la consommation du pays, on vient récemment de conclure un contrat avec une société d'industriels, pour cinquante ans, qui lui confère le droit de faire des recherches, et d'établir des salines dans tout le royaume, à l'exception de l'arrondissement de Cujavie, à condition de livrer au fisc annuellement 150,000 quintaux, à raison de 5 florins de Pologne. Tous nos vœux se réunissent pour voir cette entreprise couronnée de succès; elle nous promet une source abondante de prospérité pour l'avenir du pays.

Faits relatifs à la Pologne. — Un des résidens étrangers accrédités auprès de la ville libre de Cracovie, celui d'Autriche, M. Lorens, vient d'être rappelé par son gouvernement. M. de Liehman le remplace. Nous avons communiqué à nos lecteurs, dans notre dernier numéro, un article sur la nécessité d'accréditer, à Cracovie, des consuls ou résidens d'Angleterre et de France. Une nouvelle édition de cet article contient un *post-scriptum* qui fournira une preuve de plus du puissant intérêt que la cause polonaise inspire aux hommes d'État et à l'opinion publique en Angleterre. D'après ce *post-scriptum*, il s'est formé, au sein de la chambre des communes, un comité composé de membres pris dans tous les partis, dont le but est de veiller aux relations extérieures de l'Angleterre, et qui, maintenant, s'occupe de la question importante de l'envoi d'un consul anglais à Cracovie; question soumise, dit-on, par un membre du ministère actuel. L'auteur du *post-scriptum* espère que ce fait exercera une heureuse influence sur l'accomplissement de la mesure qu'il propose au gouvernement anglais, et cite, en terminant, le passage sui-

vant du *Morning Herald* du 26 octobre dernier, pour démontrer l'urgence qu'il y a d'avoir des relations directes avec la ville de Cracovie. « Des lettres de Cracovie, du 4 courant, annoncent que le consul russe a demandé l'extradition d'un Polonais réfugié, nommé *Zabicki*, arrivé récemment dans cette ville, et muni d'un passe-port belge parfaitement en règle. Il réclama et obtint son extradition, comme celle d'un individu compris dans la conscription de l'empire, quoiqu'il fût banni par un ukase impérial. Il serait bien, continue notre correspondant, que l'Angleterre envoyât, en vertu du traité de Vienne, un agent à Cracovie, qui informerait son gouvernement de l'influence que la Russie exerce dans notre république soi-disant indépendante, et veillerait aux intérêts du commerce anglais, lésé à chaque instant par l'obséquiosité du sénat de Cracovie pour les volontés de la Russie. »

Nous venons d'apprendre la triste nouvelle de la mort de M. Brodzinski, célèbre poète polonais, décédé à Dresde, le 10 octobre dernier, membre de la Société philomatique de Varsovie, et professeur de l'université de cette ville. Il vit ces deux établissemens tomber avec la patrie, sous les coups de la vengeance de Nicolas; et dévoué, comme il l'avait été, aux intérêts et à la gloire de la Pologne, il n'a pu leur survivre. Paix à sa cendre, qui, comme celle de tant de nos exilés, repose au sein d'une terre étrangère!

Pologne proscrite. — Le retentissement qu'a eu l'allocution du czar à Varsovie dure encore, et l'article du journal de Pétersbourg, du 5 décembre, en réponse au *Journal des Débats*, a eu pour effet de le rendre d'autant plus général. Ce journal ne donne pas un nouveau texte de l'allocution, mais il en cite des extraits évidemment adoucis, et qui modifient même la version officielle du *Journal de Francfort*, que nous avons communiquée à nos lecteurs dans notre dernier numéro. La presse indépendante a été presque unanime dans la réprobation qu'elle a adressée, à cette occasion, à l'oppresseur de la Pologne. Le *Journal des Débats*, le *Courrier Français*, le *Constitutionnel*, le *National*, le *Bon sens*, la *Gazette de France*, et beaucoup d'autres journaux français, ont pris chaudement le parti de la nation opprimée; la *Quotidienne* seule a voulu

rester en arrière. Nous ne citerons pas *la France,* qui paraît avoir pris à tâche de ne jurer que par Nicolas, et qui, par conséquent, n'a pu qu'admirer l'allocution et préconiser l'orateur. Les journaux anglais continuent leur lutte énergique. *La Revista* de Madrid commence à entrer dans la lice. Partout l'opinion se déclare; partout elle se renforce. Déjà des motions favorables à la Pologne ont été faites à la diète de Hongrie. Nous en espérons de pareilles dans les chambres françaises et anglaises. L'Écosse s'évertue à donner à la Pologne des preuves non équivoques de sa sympathie et de sa haute estime. Nous citerons, à l'appui de cette assertion, deux extraits des feuilles anglaises, dont l'une, le *Caledonian Mercury,* fait un récit détaillé du dîner donné à Édimbourg, le 8 de décembre dernier; et dont l'autre, le *Scotsman,* rend compte de la manière dont le droit de cité de cette ville a été présenté au prince Czartoryski. Voici ce qu'on lit dans le *Caledonian Mercury,* du 10 décembre :

« Le banquet donné en faveur de la cause de la Pologne et des réfugiés de cette nation a été des plus brillans. Le nombre des personnes qui se sont réunies, les vues élevées, la haute intelligence de l'assemblée, et surtout l'enthousiasme et l'énergie manifestés par chaque orateur pour l'indépendance de la Pologne, question si palpitante d'intérêt, sont devenus un motif d'espoir et de consolation pour les malheureux exilés, comme pour tout ami de la justice et de l'humanité. Nous espérons que l'exemple donné à Édimbourg sera suivi par toutes les autres villes, non seulement de la Grande-Bretagne, mais de toute l'Europe, et partout où l'influence pestilentielle de l'autocrate n'aura pas étouffé les sentimens innés de la nature. L'allocution du prince Czartoryski a été accueillie avec une attention toute particulière. Les renseignemens et les vues politiques développés dans son discours, joints à l'émotion profonde de l'orateur, ont excité dans l'auditoire une admiration, une sympathie et un respect universels... L'existence de la Pologne n'est pas détruite. Ce pays subsiste dans l'héroïsme et le dévouement de ses enfans. Les Russes ne possèdent que le sol, mais la nationalité polonaise est hors de leur pouvoir. C'est dans le sein des patriotes exilés qu'elle a trouvé asile,

comme dans un sanctuaire où les barbares ne sauraient pénétrer. Nous sommes sûrs que ce vaillant peuple ne s'abandonnera pas au découragement au milieu des souffrances et des privations qu'il éprouve, et que, fier du souvenir de sa gloire, il attendra l'avenir avec cette confiance que sa cause juste et sainte doit lui inspirer....

» L'assemblée était composée de trois cents convives et de cent dames qui occupaient les tribunes. Le marquis de Breadalbane occupait le fauteuil, assisté par R. Fergusson, le docteur Browne, Andrew Millar et Convener Dick. A la droite du président étaient placés le prince *Czartoryski,* le comte Buchan, le lord Avocat, sir G. Warrender, T. W. Beaumont, sir Gibson-Craig, le comte *Zaluski,* sir W. Hamilton, le Solliciteur-général, le colonel Mayne, M. Mellis Nairne; à la gauche, le lord Pérvot, lord Dudley Stuart, le Comte *Zamoyski*, sir Dick Lauder, le maréchal *Gadon,* le major *Urbanowicz,* M. Gillon, Patrick Maxwell Stewart, sir Gibson Carmichael et le capitaine *Jablonski.*

» Le président, en portant la santé du roi, a rappelé la mention indirecte faite dans le discours royal de la dernière clôture du parlement, relativement aux secours accordés aux refugiés polonais, et a ajouté qu'on pouvait présumer que Sa Majesté donnerait son assentiment à la réunion présente, et qu'elle partagerait la vive sympathie témoignée aux fils de la Pologne. (Grands applaudissemens.)

» Nous nous sommes réunis aujourd'hui, a-t-il continué, pour remplir un devoir sacré, celui de manifester notre sympathie profonde pour les malheurs d'un peuple brave et généreux (applaudissemens), pour l'infortune de citoyens qui, ayant préféré leur patrie à eux-mêmes, languissent dans l'exil (applaudissemens réitérés). Nous nous sommes réunis pour porter secours à ces braves patriotes, pour exprimer l'indignation que nous fait éprouver l'odieuse oppression dont les Polonais sont depuis si long-temps les victimes, et pour témoigner combien nous sommes intimement convaincus que l'indépendance de la Pologne est réclamée par l'intérêt de l'humanité, par celui de la civilisation européenne, et nous pouvons ajouter, par l'intérêt spécial de notre pays. Nous avons été pendant de longues années si occupés de nos affaires domestiques, que nous n'avons

pas donné aux évènemens lointains l'attention qu'ils exigeaient. La situation insulaire de notre pays, sa séparation géographique d'avec les États du continent, ont pu faire croire à des hommes d'État que notre gouvernement devait s'en tenir au système de non-intervention, à moins que des intérêts majeurs, ceux de l'humanité et de la liberté civile, ne vinssent nous forcer d'entrer en lice. Mais, certes, si jamais il fut une cause qui pût nous y engager, c'est bien celle de la Pologne (grands applaudissemens); et j'espère voir tôt ou tard la politique et les forces de la Grande-Bretagne dirigées vers ce grand et noble but. (Applaudissemens réitérés.) Nous avons trop long-temps, nous et d'autres puissances, permis à la Russie d'opprimer la Pologne, cette Russie contre laquelle les Polonais ont combattu avec tant d'héroïsme et de bravoure, mais, hélas! sans succès! Depuis l'époque où, par un démembrement scandaleux, leur pays, leurs droits et leur indépendance ont été violés, les Polonais ont déployé un patriotisme inconnu dans les annales des nations.... »

(Après avoir repassé rapidement les derniers évènemens, le président a terminé son allocution par ces mots) :

« Si vous pensez comme moi, Messieurs, que l'indépendance de la Pologne est impérieusement exigée pour venger les souffrances d'une nation aussi héroïque et aussi cruellement outragée, pour venger les traités violés; si vous pensez que cette indépendance est indispensable à l'intérêt bien entendu de la civilisation européenne, vous vous lèverez, et vous vous réunirez à moi pour porter un toast *à la cause de la Pologne.*» (Ce toast a été accueilli avec le plus vif enthousiasme.)

Ici le prince Czartoryski s'est levé. Salué par de nombreux applaudissemens, il a parlé en ces termes : « L'allocution éloquente du noble président, et les généreux, je dirai les prophétiques applaudissemens qu'elle a excités dans l'assemblée ne me permettent pas d'exprimer le plus léger doute sur le vrai sens du toast porté, toast sacré et cher à chacun de mes compatriotes. (Applaudissemens.) Les Polonais, dans toutes les parties de la Grande-Bretagne, ont été l'objet d'une réception bienveillante, et leurs droits lésés, leurs souffrances, y ont été également appréciés; mais nulle part on ne leur a témoigné autant de sym-

pathie qu'en Ecosse. (Applaudissemens.) L'Écosse, qui jouit aujourd'hui de tous les avantages de la liberté, a eu aussi ses jours d'adversité que ses fils n'ont point oubliés, et dont le souvenir, en leur rendant leur pays plus cher, les rend plus aptes à sentir et à partager les peines et les malheurs des autres pays. Quand ils prêtent une oreille attentive aux vieux chants nationaux, quand leur cœur bat d'émotion au récit des hauts faits des guerriers qui périrent les armes à la main en défendant leur patrie, ils comprennent mieux et écoutent avec plus de patience les plaintes et les regrets des Polonais, et l'histoire de leurs efforts glorieux quoique malheureux. (Grands applaudissemens) Trouver une sympathie comme celle que nous témoigne le peuple écossais, c'est certes recevoir la consolation la plus douce que le Ciel puisse accorder. Mais c'est tout autant pour les souhaits qu'on nous adresse que pour la sympathie qu'on nous prouve, que nous désirons témoigner notre reconnaissance.

» Les paroles et les regards de ceux qui m'entourent expriment non seulement la sympathie, mais de plus l'espérance; (Applaudissemens.) l'espérance sans laquelle les sentimens les plus généreux ne peuvent être durables. C'est pour les espérances qu'elle leur fait concevoir que les Polonais doivent à cette assemblée la reconnaissance la plus vive; et ces espérances, je les crois très fondées, puisqu'elles nous viennent d'où nous ne devions pas les attendre. (Écoutez, écoutez.) Il n'est plus nécessaire d'insister sur les souffrances incroyables que toutes les classes d'habitans endurent en Pologne. S'il y a eu quelque doute sur la réalité de ces rigueurs, je pense que ce doute n'existe plus depuis la dernière harangue prononcée par l'autocrate à Varsovie... Pour la première fois, les Polonais ont des actions de grâces à rendre à leur oppresseur. Il leur a donné la plus haute preuve d'estime et de vénération qu'une nation ait jamais reçue. Il a reconnu et déclaré que les Polonais sont incapables de se soumettre à la tyrannie. Il a reconnu que les tourmens les plus cruels ne sauraient les forcer à trahir leurs devoirs envers leur patrie. (Grands applaudissemens.) Quand les canons russes foudroieront Varsovie, ainsi qu'il en fait la menace, les boulets n'intimideront point les habitans

d'une ville destinée à la destruction; on les recevra avec une fière intrépidité. Ils seront salués comme un signal pour courir aux armes, et on estimera leurs ravages moins déplorables que les rigueurs exercées contre des hommes sans armes et enchaînés. (Grands applaudissemens.) Je puis assurer l'assemblée que la Pologne remplira son devoir. Réservés par prudence, les Polonais ne prodigueront point leurs forces dans des mouvemens inutiles ou une indignation précoce; ils attendront en silence et patiemment le moment opportun, et quand il sera venu, ils se montreront toujours également actifs, braves et dévoués à leur patrie; ils prouveront à leur oppresseur qu'ils sont dignes de l'estime qu'il leur a témoignée; ils ne reculeront pas devant les plus grands sacrifices pour obtenir leur indépendance nationale.... »

Après le prince Czartoryski, lord Dudley Stuart a prononcé une courte, vive et énergique allocution qu'il a terminée par ces mots : « Je regrette que l'Angleterre n'ait pas protesté » à temps... Apprécier nos propres forces, voilà tout ce qu'il « aurait fallu pour maintenir notre dignité convenablement. » Si nous avions parlé à l'autocrate d'une manière ferme, il » aurait accédé à nos justes demandes; mais on peut encore » réprimer les dessems de la Russie. Quand la collision sera » venue, je suis sûr qu'en retour de l'assistance que nous leur » donnons aujourd'hui, les Polonais nous prêteront la leur; » la Pologne se relèvera telle qu'elle a existé dans ses an- » ciens jours de gloire, alors qu'elle défendait l'Europe contre » les dangers qui la menaçaient. Je propose un toast aux braves » Polonais. »

» Nous finirons cette analyse par la liste des personnes qui ont ensuite pris la parole; ce sont MM. le comte Zamoyski : (son discours a été couvert d'applaudissemens) le lord Avocat, le lord Prévot, le docteur Browne, le capitaine Jablonski; MM. Gillon, Fergusson de Raith, Lyon, Dick, Stewart, Warrender, Craig, Beaumont, le solliciteur-général, le lieutenant Szczepanowki; MM. Gibson Craig, Jameson, le lieutenant Ordon; MM. James Craufurd, Magdougal, Aytoun, Carmichael et Hume. Ce dernier orateur a porté un toast en l'honneur du vénérable Niemcewicz et de la littéra-

ture polonaise. Dans son allocution, il a fait mention d'Adam Mickiewicz, de Brodzinski, de l'archevêque Woronicz. On s'est séparé à une heure après minuit.

» Le lendemain une soirée commerciale a été donnée à Édimbourg, dans Calton Convening Room, au prince Czartoryski, et aux réfugiés polonais, sous la présidence de M. Rigger. Après une courte allocution du président qui a porté un toast à la Pologne et à sa prompte restauration parmi les nations européennes, le même président ayant porté la santé du prince, celui-ci a répondu : « Le respectable président m'a rendu » justice en affirmant que je suis heureux d'avoir fait le sa- » crifice de ma fortune et de mon établissement pour con- » server la liberté; car je puis affirmer que je n'abandonnerais » pas la position que j'occupe pour toutes les richesses du » monde. (Bruyans applaudissemens.) J'ai sacrifié volontai- » rement mes propriétés pour acquérir le droit de dire ce » que je pense, avec courage et sincérité; pour ne pas être » obligé de m'humilier devant l'oppresseur de ma patrie » (bruyans applaudissemens), pour ne pas être témoin des » horribles souffrances qu'endurent mes compatriotes dans » leur pays... »

Le *Scotsman* du 12 décembre donne les détails suivans sur la présentation des droits de cité d'Édimbourg, au prince Czartoryski et au comte Zamoyski.

« Le 8 décembre, le *conseil* de la ville, sur la motion du lord Prévot, appuyée par le conseiller Bruce, a voté, à l'unanimité, le droit de cité de la ville d'Édimbourg à deux illustres étrangers proscrits, le prince *Czartoryski* et le comte *Zamoyski*. Le lendemain le lord Prévot, accompagné de sept membres du conseil, s'est rendu à l'hôtel où logeaient le prince et son neveu, pour leur remettre les diplômes. La cérémonie s'est passée d'une manière solennelle. Le lord Prévot et les magistrats revêtus de leurs grands costumes, précédés des huissiers, porteurs du glaive et de la masse, ont été introduits dans le salon où se trouvaient le prince, son neveu et lord Dudley-Stuart. Après avoir été présenté, le lord Prévot a porté la parole en ces termes :

» Très noble prince et comte Zamoyski, nous, représentans

de la corporation d'Édimbourg, nous nous présentons devant votre altesse pour vous féliciter sur votre arrivée en cette ville. Comme organes de la corporation, nous nous empressons de vous exprimer combien nous sommes sensibles et combien nous sympathisons sincèrement avec les malheurs que vous avez soufferts et que vous êtes appelés à supporter encore. En considération de votre noble naissance, de votre rang élevé et de votre mérite distingué, le conseil de la ville a désiré vous donner une preuve de son respect. Le conseil a résolu, à l'unanimité, de vous offrir le droit de cité dans notre ancienne capitale, comme la plus haute marque d'estime qu'il soit dans son pouvoir d'accorder. Le conseil a cru qu'il était de son honneur de témoigner par là hautement de tout son respect pour le caractère élevé et le patriotisme dévoué avec lesquels vous vous êtes sacrifiés pour revendiquer l'indépendance et faire triompher les vœux de votre patrie. J'ai en ce moment l'honneur de vous présenter ce témoignage de notre estime et de notre respect, en vous souhaitant une longue vie et une bonne santé, pour jouir des droits de cité qui vous sont offerts; qu'il me soit permis d'ajouter que quelque destinée que l'avenir vous réserve, la capitale de l'Écosse sera toujours empressée de vous offrir une réception cordiale. »

S. S. ayant remis les diplômes, le prince Czartoryski, visiblement ému, lui a répondu en ces termes : « Depuis la chute de ma patrie, j'ai eu bien des jours tristes et pleins de chagrins; mais dans ce moment ils semblent disparaître pour toujours de mon souvenir, quand je reçois de vos mains les marques d'un si grand honneur de la part du conseil et des magistrats d'Edimbourg. Je suis persuadé que c'est à la cause de la Pologne, qui vous intéresse à un haut degré, que je dois principalement cet insigne honneur que vous m'accordez, et c'est cette persuasion qui me rend doublement heureux et doublement reconnaissant. En montrant ce précieux document à mes enfans, je leur apprendrai comment le patriotisme dévoué, l'attachement inébranlable à une cause juste quoique malheureuse, ont été appréciés et récompensés dans la capitale de l'Écosse; et lorsque je ne serai plus, ils conserveront

encore avec soin le témoignage de l'honneur que la ville d'Edimbourg a cru devoir accorder à un exilé. Ce présent dont vous m'honorez me donne de nouveaux droits à votre amitié et à vos bontés; permettez donc qu'avant de me séparer de vous, je prie VV. SS. et les autres membres du conseil, de vouloir bien continuer votre bienveillance à mes compatriotes qui ont trouvé déjà asile dans les murs de votre cité hospitalière, et de leur procurer surtout les moyens d'acquérir des connaissances utiles qui puissent améliorer leur condition présente, et les rendre un jour plus propres à servir efficacement leur patrie... »

Chambre des Pairs. Discussion de l'adresse au roi. — L'adresse à la couronne de la chambre des pairs est, pour ainsi dire, calquée sur le discours royal; même vide, même insignifiance. La noble chambre, cependant, se plaît à y répéter la phrase où il est dit « que la tranquillité intérieure de la France assure sa puissance *au dehors.* » Une autre phrase concernant, mais indirectement, le maintien de la nationalité polonaise, s'y trouve aussi, et est ainsi conçue : « Nous nous félicitons, comme Votre Majesté, de l'état toujours de plus en plus satisfaisant de nos relations avec les puissances européennes, notre intime union avec l'Angleterre *se resserre* chaque jour davantage par *des sympathies* et des intérêts communs, et tout nous donne la confiance que la paix ne sera pas troublée. Sire, la France, libre par ses lois, heureuse d'une civilisation sagement progressive, respectée au dehors, s'applaudit d'une paix qui trouvera des garanties durables dans *la fidèle observation des traités.* »

La discussion de l'adresse dans la chambre des pairs sera à jamais mémorable. Des discours éloquens *sur la Pologne* ont retenti pour la première fois dans son enceinte; ils ont flétri les cruautés du gouvernement russe, ont démontré les violations flagrantes des traités, et les droits imprescriptibles de ce pays à son indépendance et à sa nationalité. Cette manifestation inattendue de la chambre haute qui s'est bornée, *pour le moment,* à rappeler au gouvernement français la situation présente de la Pologne sans formuler d'amendement, est un

premier pas fait vers une démonstration plus énergique, c'est un encouragement donné au cabinet pour toutes les mesures qu'il pourrait prendre en sa faveur; c'est aussi une nouvelle impulsion donnée à la chambre élective, qui, à chaque session, ne manque pas de protester contre l'état actuel de la Pologne. Les discours qu'ont prononcés les nobles amis de cette infortunée nation, sont une belle et énergique protestation contre les paroles impériales, pleines de déraison et d'inhumanité. Oui, la Russie baisse tous les jours dans l'opinion publique, et certes c'est l'auxiliaire le plus puissant qu'elle perd; c'est ainsi que réduite un jour à ses propres ressources, sans alliance aucune, minée par l'hétérogénéité de ses conquêtes, compromise par son orgueil insatiable, écrasée par son propre poids, elle se décentralisera et se morcellera elle-même. Alors la Russie, de puissance européenne, redeviendra asiatique; de menaçante, menacée; de protectrice, protégée.

Avant de citer les discours des orateurs qui ont parlé de la Pologne, nous croyons devoir faire quelques observations au sujet de ces discours. Et, d'abord, la mention qui a été faite par un des orateurs, de l'influence qui a été exercée en Pologne par les révolutionnaires étrangers antérieurement à son mouvement national, n'est pas strictement exacte; cette influence ne pouvait être que secondaire; car ce qui a hâté le mouvement, c'est la perspective d'une guerre contre la France, d'une armée polonaise incorporée dans l'armée russe, et devant aller se battre contre ce pays; c'est la confiance qu'avait la nation polonaise dans le gouvernement de juillet qui, malheureusement pour la Pologne, ne l'a point justifiée; car, loin de la prévenir qu'il se bornerait à quelques représentations faites à la Russie dans le sens des traités, c'est-à-dire dans un sens *contraire à la révolution polonaise*, il nourrissait indirectement les espérances des Polonais, touchant une intervention plus franche et plus favorable, et retardait ainsi le coup mortel que l'armée nationale allait donner à la Russie. Il valait mieux dire ouvertement à la Pologne qu'elle ne devait compter sur aucune intervention de la part de la France; il valait mieux suivre en cette occasion l'exemple du cabinet britannique, qui a avoué son impuissance à cause de ses affaires

domestiques. Si tel avait été le langage du cabinet des Tuileries, la Pologne n'aurait point perdu un temps précieux dans une cruelle attente, et aurait gardé pour elle toutes les chances du succès qui s'annonçait déjà sous d'aussi brillans auspices. Qu'on nous permette de conserver ce sentiment de regret et de douleur qui ne provient d'aucun esprit de parti, d'aucune opposition systématique; c'est une larme que nous gardons pour la Pologne, c'est un hommage rendu à la vérité, à la justice, et que l'histoire appréciera à sa véritable valeur. La cause de la malheureuse Pologne, comme l'a très bien dit le comte de Montalembert, *est en dehors et au-dessus de toutes les dissensions passagères, et toute opinion qui abdiquerait formellement la nationalité de la Pologne serait, par cela même, dénationalisée en France*. Aussi quel merveilleux accord régnait à la Chambre des pairs dans cette discussion sur la nationalité et l'indépendance de ce pays ! Le gouvernement lui-même, par l'organe de M. le ministre des affaires étrangères, voulait s'associer, en quelque sorte, aux sentimens d'humanité, d'équité, de compassion généreuse, manifestés par des bouches éloquentes. Quelques unes des paroles de M. le ministre méritent cependant d'être commentées. Ainsi, quand il parle à la Chambre des ménagemens que l'on doit observer lorsqu'il s'agit de l'intervention d'une puissance étrangère dans l'administration *intérieure* d'un autre Etat, il ne fait point assez ressortir l'individualité *nationale* de la Pologne respectée même par les traités. Les craintes qu'a M. le ministre de voir empirer la position de la Pologne ne nous paraissent pas fondées, car l'anéantissement de la nationalité polonaise est poussé à son comble, et il n'y a point de persécutions, de châtimens, de cruautés que n'ait déjà souffert à cette noble et malheureuse nation. Loin de là les Polonais, nous en avons *la certitude*, appellent de tous leurs vœux toute démonstration hostile à la Russie, toute protestation contre l'usurpateur de leur patrie. Nous sommes loin d'être partisans des avantages mesquins octroyés par le congrès de Vienne, en 1815, à la Pologne, sans la participation de celle-ci; cependant, nous ne pouvons passer sous silence les paroles de M. le ministre, qui ne trouve pas assez clair l'article du traité qui renferme le

principe de l'indépendance et de la nationalité polonaise. Voyons s'il peut exister un doute quelconque à ce sujet. Peut-on mieux exprimer la nature du lien entre la Russie et la Pologne, qu'en disant que cette dernière est liée à la Russie par sa *constitution;* que la Pologne doit être un royaume puissant, jouissant d'une administration *distincte;* que les provinces polonaises doivent avoir leurs *représentations*, *leurs institutions nationales,* etc., etc. ? Où sont donc ces garanties de la nationalité *distincte* de la Pologne, de son individualité pour ainsi dire ? Ne voyez-vous pas que la Pologne est aujourd'hui une *province russe*; que le lien qui l'unissait à la Russie est détruit par elle-même ? Vous voulez laisser à la raison, au temps, à la discussion, à la persévérance, le soin de faire triompher la vérité et le bon droit, et vous ne voulez pas mettre en ligne de compte les victimes journalières de cet affreux vandalisme, ces malheureux enfans qui, sans pitié, sont périodiquement enlevés du sein de leur mère, cette infortunée population, exposée à la vengeance la plus inhumaine, cherchant vainement un refuge dans les temples du Seigneur. Vous dites que les nations signataires des traités de 1815 leur donnent des *interprétations différentes*, est-ce donc ainsi qu'elles en comprennent l'exécution ? Non, tout commande à la France d'avoir une attitude imposante vis-à-vis de la Russie; ce n'est point par des demi-mesures pleines de pusillanimité qu'on obtiendra de cette puissance des concessions, elle ne fléchira que devant des obstacles sérieux. L'alliance de la France avec l'Angleterre est grosse d'avenir, mais il faut l'utiliser, et surtout ne point reculer en se déclarant provisoirement satisfait des avantages passagers que l'astuce et la finesse du cabinet russe peuvent offrir à la France.

Honneur aux nobles amis de la Pologne qui ont parlé pour elle ! Ils ont versé un baume sur ses plaies encore saignantes ; ils ont offert de la consolation et de l'espoir à cette nation veuve d'elle-même. Leurs paroles retentiront jusqu'au fond des mines de la Sibérie, et soulageront des cœurs brisés. Voici les discours des orateurs cités textuellement.

M. le comte Tascher. Messieurs, concentré jusqu'ici dans l'examen des questions intérieures du pays, jamais ma voix ne s'est mê-

lée à la discussion des intérêts de sa politique extérieure. Si je sors aujourd'hui de cette réserve, j'y suis poussé par l'intérêt de la France et par celui de l'humanité : par l'intérêt de la France, dont la sûreté ou la dignité me semblent menacées, dans un avenir plus ou moins éloigné ; par l'intérêt de l'humanité, parce qu'au point de civilisation auquel l'Europe est parvenue, il doit exister entre ses peuples une espèce de solidarité d'existence, comme un certain équilibre entre leurs puissances. Comment, d'ailleurs, rester indifférent à des évènemens, à des circonstances et à des paroles dont l'Europe s'est émue ?

Ne craignez pas, Messieurs, que, m'écartant des convenances, je vienne commenter ici un discours auquel on voudrait pouvoir refuser plus encore que le caractère officiel. Non, Messieurs, et j'ai hâte de le dire : je n'ai d'autre intention, en prenant la parole, que de profiter de cette circonstance pour présenter quelques considérations générales et très succinctes sur l'équilibre de l'Europe, et en même temps pour exprimer le vœu que, s'appuyant sur les traités, le gouvernement emploie le bienfait de son influence pour alléger les malheurs d'une nation depuis long-temps unie à la France par de vives sympathies, et les liens d'une confraternité d'armes plus d'une fois scellée par le sang confondu de l'une et de l'autre.

Lorsqu'un parti qui ne sait que détruire, un parti pour lequel l'insurrection est, toujours et partout, le plus saint des devoirs, précipita violemment la Pologne dans une lutte inégale, ce parti n'avait pas encore renoncé à triompher en France, et la France, obligée de lutter au dedans, ne put faire entendre sa voix en faveur de la Pologne, qui, cependant, avait pu croire se dévouer pour elle. Ce fut à cette époque qu'un ministre (1), non moins généreux que sage, s'écria : que *pour la France seule devait couler le sang de ses enfans.* Certes, ce ministre fut sage alors, et sa sagesse prépara le repos qu'en suivant la voie qu'il avait ouverte, ont assuré ses successeurs. Aujourd'hui, vaincus partout, épuisés par leurs propres efforts, découragés par l'attitude du pays, intimidés par la force des lois et domptés par la main du gouvernement, les partis sont désarmés : l'ordre rétabli a rassuré la liberté. Une bouche auguste vous l'a dit, messieurs : *La tranquillité intérieure de la France assure sa puissance au dehors :* qu'elle en use donc ainsi qu'il convient à une nation qui marche en tête de la civilisation, et que sa voix, en faveur de l'humanité, soit l'expression de sa puissance.

La France qui a loyalement exécuté les pesans traités de 1815, la France surtout qui les a religieusement respectés en 1830, a bien le droit, sans doute, de les invoquer à son tour en en réclamant l'exécution.

Quand, lassés de la guerre, les peuples déposent les armes, c'est en effet sur l'exécution des traités que repose le maintien de la paix ; leurs garanties ne sauraient donc être vaines, celles-là sur-

(1) Casimir Périer.

tout qu'un intérêt commun a placées au premier rang dans ces traités (1).

Or, en voyant aujourd'hui l'état de la Pologne et le sort de Cracovie, il est permis de se demander ce que sont devenues ces garanties, et quel avenir leur est réservé? Certes, quand au nom des puissances européennes réunies en congrès une représentation était promise aux lambeaux épars du royaume de Pologne; quand des institutions devaient assurer sa *nationalité* (ce sont les termes du traité), qui eût pu prévoir que son nom même serait proscrit, effacé, que sa nationalité serait mise au rang des chimères, et que la génération naissante serait arrachée à ce malheureux pays, afin qu'elle oubliât le nom, la langue, et jusqu'à la religion de la patrie?

Peut-être, messieurs, dans ce siècle superbe, peu de gens prendraient quelque souci de ce qu'en Pologne des couvens sont supprimés, des églises catholiques converties en églises grecques, de ce qu'en naissant de pauvres enfans catholiques sont livrés au popes, pour en faire des schismatiques grecs.

Mais qui apprendra avec indifférence qu'il est enjoint aux Polonais d'élever désormais leurs fils pour la Russie, et que les enfans de la Pologne sont enlevés pour devenir soldats russes, avec le dévouement idolâtrique qu'inspire la religion dont l'autocrate est le chef (2)?

Dans un pays où, grâce à Dieu, la confiscation est abolie, comment ne pas être attristé chaque jour à la vue de ces longues tables de proscription que la presse française est condamnée à reproduire? Qui, enfin, pourrait en France fermer l'oreille aux cris de douleur qui s'élèvent d'un pays pour lequel la France stipula des garanties?

C'est à peine si, dans cette terre glorieuse d'où s'élancèrent les guerriers de Sobiesky pour venir, sous les murs de Vienne, sauver la chretienté, c'est à peine si on voit encore flotter le drapeau polonais sur l'étroit asile qui lui fut laissé!

Bloquée au dehors, maîtrisée au dedans, sa constitution violée, les priviléges de son université abrogés, ses écoles interdites aux Polonais, sa bibliothèque pillée, qui pourrait nous dire ce que sont en ce moment la *liberté*, l'*indépendance*, la *stricte neutralité* de Cracovie; de Cracovie, livrée au bon plaisir de deux agens étrangers, sans que la présence d'un agent français puisse y balancer l'influence des autres, et y défendre la foi des traités?

Messieurs, ces considérations toutes d'honneur et d'humanité, appuyées déja sur le droit des gens, sont intimement liées à d'autres considérations plus graves encore, et d'un intérêt plus direct pour la France.

J'ai parlé de sa sûreté et de sa dignité, comme pouvant être compromises dans l'avenir.

(1) Traité de Vienne entre les puissances, art. 1er et 6. Traité partiel entre la Russie et la Prusse, art. 2 et 3. Traité partiel entre la Russie et l'Autriche, art. 4 et 5.

(2) Catéchisme de Wilna.

Suis-je donc obligé de braver, ici, sur un terrain nouveau pour moi, les difficultés que j'éprouve pour expliquer ma pensée, et la justifier? Ai-je besoin de dire à vous, Messieurs, que l'équilibre de l'Europe, sur le maintien duquel l'autre chambre a déja manifesté ses craintes à la Couronne ; que l'équilibre de l'Europe, dis-je, est l'intérêt et le droit commun des puissances qui concourent à le former; qu'aucune d'elles ne peut s'accroître ou s'affaiblir, sans compromettre cet équilibre? Que leur force est toute relative, et que la faiblesse de l'une peut résulter du seul accroissement des autres? Or, quel cours ont suivi sous ce rapport, depuis 1815, les destinées de la France et celles des autres puissances? leurs rapports sont-ils restés les mêmes? Tandis que la première est restée stationnaire, suivez, Messieurs, dans son imperturbable politique, la marche toujours progressive de cette autre puissance, par instinct et incessamment envahissante, gagnant par ses traités ce qu'elle a dédaigné de conquérir par ses armes; de cette puissance dont l'amitié tue, et qui, unissant l'astuce du Grec à la violence du Tartare, divise, attire, protège les pays qu'elle convoite, et absorbe bientôt ceux qu'elle a protégés ; de cette puissance enfin qui, tenant d'une main la Baltique et de l'autre ayant saisi la clef des Dardanelles, peut maintenant, du nord au midi, jeter dans la balance européenne tout le poids de sa puissance asiatique, le poids de la barbarie poussé par le despotisme contre la civilisation. (Très-bien, très-bien!)

Je m'arrête, Messieurs; je crois en avoir dit assez pour justifier devant vous les sentimens qui m'ont fait prendre la parole, et le vœu que j'ai exprimé de voir la France, dans son intérêt comme dans celui de l'Europe, dans l'intérêt de la justice comme dans celui de l'humanité, soutenir l'existence que les traités ont assurée aux débris du royaume de Pologne, qui était contre la Russie, le bouclier de l'Europe.

J'aurais eu l'honneur de proposer le renvoi de l'adresse à la commission pour y insérer, dans la forme convenable, une phrase analogue aux sentimens que j'ai exprimés, si j'avais été plus sûr de trouver appui dans la chambre, et surtout si j'avais eu moins de confiance dans la sollicitude du Gouvernement pour ce qui touche à l'honneur ou aux intérêts de la France.

M. le président. M. le comte de Montalembert a la parole.

M. le comte de Montalembert. Messieurs, en réclamant la parole pour appuyer le vœu émis par mon noble ami, M. le comte de Tascher, je demande à la chambre la permission de lui rappeler un de ses plus honorables souvenirs.

Il y a dix ans, une nation célèbre luttait, après quatre siècles d'esclavage, contre ses oppresseurs : la politique des cabinets s'était résignée à la voir périr; mais toutes les sympathies des peuples s'étaient prononcées pour elle, et ce fut de cette enceinte, alors refuge suprême des libertés de la France, que partit la première démonstration en faveur de la Grèce. Dans une loi qui ne se rapportait que très indirectement à cette cause, un amendement fut proposé et

adopté par vous pour ériger en crime la traite des blancs, c'est à-dire toute complicité avec les barbares vainqueurs de la Grèce. Une voix maintenant éteinte pour toujours, mais trop éloquente pour ne pas rester long-temps encore dans votre mémoire, celle de M. Lainé, s'éleva pour le défendre : « Non, s'écriait-il avec cette » émotion si sincère et si contagieuse que vous lui connaissiez, on ne » saurait s'excuser d'avoir immolé la Grèce en holocauste à la paix » de l'Europe... Dans ma douleur j'embrasse les autels, et y trou» vant des pontifes qui n'invoquent qu'à voix basse en faveur des » Grecs le Dieu des chrétiens, je m'attache à cette tribune retentis» sante par de vives prières que je désire voir se convertir en lois » dans l'intérêt de l'humanité : je le souhaite surtout pour adoucir, » s'il se peut, à l'égard des gouvernemens, le murmure de la con» science du genre humain. »

Ainsi parlait M. Lainé en 1826, l'année même où Missolonghi, cette autre Varsovie, semblait entraîner dans sa chute les dernières espérances des Grecs ; et cependant une autre année s'écoula à peine, avant que Navarin ne vînt assurer à la fois le salut de la Grèce et l'honneur de l'Europe.

J'ai besoin, Messieurs, de mettre ce qu'on peut regarder chez moi comme l'ardeur de la jeunesse, à l'abri de cette grande et pure renommée aujourd'hui consacrée par la mort, pour vous montrer que cette tribune n'a pas toujours été inaccessible aux accens d'une généreuse pitié, et que ces accens eux-mêmes ont pu devenir quelquefois ceux d'une politique prévoyante.

Loin de moi la pensée d'apporter le moindre embarras au Gouvernement du roi, ou de faire intervenir une violence irréfléchie dans la direction de sa politique ! Mais à chacun son rôle. A la puissance exécutive la prudence et la réserve diplomatique, si elle veut ; mais à la législature le franc et sincère aveu des émotions nationales, l'expression ferme et décidée de l'opinion publique. C'est là son droit, son devoir, et sa mission spéciale. Elle en doit l'accomplissement non seulement au pays, mais au monde.

Dans cet inégal partage des droits et des libertés de la vie publique, qui a été fait entre les nations de la terre, celles qui ont été le mieux dotées de ces biens suprêmes sont tenues, comme les riches envers les pauvres, de réparer ce qu'il y a d'injuste dans cette répartition, par une bienfaisante sympathie, par une constante sollicitude envers les nations asservies et outragées. Dans un temps comme le nôtre, où la fusion des races diverses devient chaque jour plus complète, cette obligation que l'humanité impose n'est pas moins commandée par une sage politique. C'est là le glorieux privilége des tribunes libres ; c'est là le couronnement de leur existence politique. Qu'est-ce qui a élevé le parlement britannique à un si haut degré de popularité et d'influence morale en Europe ? N'est-ce pas parce que depuis plus d'un siècle rien de grave ne s'est passé dans aucun pays sans y avoir trouvé un écho ? N'est-ce pas parce que nulle part aucun droit n'a été méconnu, aucun pacte brisé,

sans que les divers intérêts n'aient été débattus devant les pairs et les communes d'Angleterre, dont l'assemblée devenait ainsi, dans le silence du monde, comme le tribunal où se sont plaidées toutes les grandes causes de l'humanité, et où l'opinion a prononcé ses redoutables arrêts, qui sont toujours tôt ou tard exécutés ?

La France, depuis que le gouvernement représentatif s'y est élevé sur les débris de la monarchie absolue, a revendiqué et noblement exercé sa part dans cette haute mission. Aujourd'hui l'occasion se présente de nouveau pour elle d'élever la voix en faveur de la plus malheureuse et la plus opprimée des nations. Ne vous siérait-il point, Messieurs, à vous qui êtes les représentans inamovibles du pays, de parler en son nom, et de vous associer à ce que répètent depuis cinq années ses mandataires électifs? En donnant à la Pologne ce gage de sympathie, en payant par quelque pitié tout le sang qu'elle a versé pour nous, en montrant que s'il ne dépend pas de vous de remédier à d'affreux malheurs, s'ils excitent du moins dans vos cœurs autre chose que de l'indifférence et l'oubli, vous adoucirez peut-être bien des amertumes, vous ferez renaître un peu d'espoir dans des âmes brisées, vous mettrez à couvert l'honneur français, par une de ces œuvres de haute miséricorde qui ennoblissent le rôle des plus grands peuples. Car, après tout, Messieurs, ce qu'on vous demande, ce n'est qu'une sorte d'aumône payée à la plus illustre infortune. Faites-la, Messieurs, n'hésitez pas, et croyez qu'il est bien beau d'être assez haut placé pour pouvoir faire l'aumône à la justice et à la gloire.

Vous le comprenez assez, Messieurs, en vous parlant ainsi, on se rend étranger à tous les partis : ce n'est ici qu'une question de pitié et d'équité, qui est à la fois en dehors et au-dessus de toutes les discussions passagères. Certes, il ne saurait y avoir en France de parti qui acceptât une complicité, même tacite, avec la plus odieuse des iniquités; et on peut le dire, toute opinion qui abdiquerait formellement la nationalité de la Pologne serait par cela même dénationalisée en France.

Cet attachement à la Pologne, si enraciné dans nos cœurs, scellé par tant de victoires communes et des revers essuyés ensemble, a été réveillé dernièrement, comme vous savez, Messieurs, par de mémorables paroles qui ont retenti dans toute l'Europe, et auxquelles a partout répondu un long murmure de surprise et d'indignation. Ne craignez pas, Messieurs, que je cherche ici à attaquer ou à réfuter les paroles impériales. Bien loin de là, je ne me sens disposé qu'à leur rendre de solennelles actions de grâces, puisqu'elles ont proclamé de la manière la moins suspecte que la nationalité de la Pologne n'était ni un souvenir suranné du passé, ni un rêve incertain de l'avenir; mais une actualité flagrante, une flamme inextinguible qui couve toujours sous tant de sanglans décombres, et assez ardente pour troubler sans cesse la paix des oppresseurs. Oui, Messieurs, c'est le maître de la Pologne lui-même qui est venu, aux yeux du monde entier, donner la plus éclatante

confirmation à cette haute vérité; proclamée naguère parmi nous du haut du trône, et répétée par vous en 1830 : « que la nationalité » polonaise savait résister au temps et à toutes ses vicissitudes. »

Et comment s'en étonner ? Qu'une résistance obstinée réponde à l'exagération de l'oppression, c'est une des lois éternelles de l'histoire. Peut-être par une clémence habilement calculée, par d'adroits ménagemens après la victoire, le vainqueur aurait-il pu faire oublier à quelques-uns les maux de la conquête, neutraliser la haine et les rancunes des vaincus, endormir pour un temps le sentiment national ; mais au milieu des atrocités qui ont été commises chaque jour depuis quatre années dans cet infortuné pays ; quand on y a vu les lois les plus sacrées de la famille, de la religion, de l'humanité violées chaque jour, non plus provisoirement ou dans le premier aveuglement de la vengeance, mais de sang-froid, systématiquement, et à perpétuité, comment s'étonner de ce qu'une race généreuse regimbe sans cesse contre une telle destinée, et que, toute bâillonnée que soit la victime, toute ployée qu'elle soit sous un joug si lourd, les crispations de son angoisse paraissent encore assez dangereuses à celui qui la foule aux pieds pour lui arracher le cri d'une imprudente colère ?

Je vous parlais tout à l'heure de la Grèce, Messieurs, et vous vous êtes sans doute rappelé la puissante et victorieuse compassion de l'Europe pour ses malheurs. Eh bien ! Messieurs, on peut le dire, les maux de la Pologne sont bien autrement cruels. Il y a même pour cela des raisons physiques ; car tandis que les Hellènes avaient toujours quelque île oubliée, quelque défilé inaccessible, enfin la mer dont ils restaient les maîtres, où ils trouvaient un refuge contre leurs tyrans, les vastes plaines de la Pologne livrent ses enfans sans défense aux masses innombrables de la Russie. Cette différence physique est en quelque sorte le symbole de la différence morale qu'il y a entre l'oppression de la Pologne par la Russie, et celle de la Grèce par la Porte.

Ainsi, au plus fort de leur dur esclavage, les Grecs avaient conservé certains asiles inviolables, où la fureur des Turcs ne savait ou ne voulait les atteindre. Ils avaient conservé le libre usage de leur langue ; et on conçoit quelle force intime, quel principe éternel de régénération ils devaient y puiser. Les Polonais ont affaire à des ennemis plus perfides et plus implacables : une guerre acharnée a été déclarée à leur langue, comme à l'organe de la pensée nationale ; l'usage en est graduellement restreint dans ce qu'on appelle le *royaume*, et ouvertement proscrit dans les provinces anciennement réunies. Comme par une conséquence toute naturelle, tous les établissemens scientifiques et d'instruction publique ont été ou supprimés, ou mutilés, ou transplantés au sein de la Russie : toutes les bibliothèques ont été enlevées, et jusqu'au collections privées indignement volées à leurs propriétaires, comme pour mieux prouver que l'abrutissement intellectuel était le seul moyen de rendre supportable ce bonheur qu'on a promis de leur donner malgré eux.

Mais les Grecs avaient encore un asile bien autrement sacré, c'était leur culte et leur religion ; car dans les derniers siècles on ne vit jamais les musulmans, quoique leur croyance leur en fît presque un devoir, faire conspirer la violence et la ruse pour enlever au peuple conquis sa foi. Et c'est là ce qu'on voit chaque jour en Pologne, dans un siècle où la liberté est devenue le droit commun de l'Europe. Au milieu de la guerre, les nombreux couvens du mont Athos et ailleurs avaient été respectés par les Turcs, tandis que le premier usage qu'on a fait de la victoire en Lithuanie a été de supprimer cent quatre-vingt-douze couvens, de profaner les sanctuaires les plus vénérés du peuple, et jusqu'aux sépulcres des familles catholiques.

A Constantinople, des églises grecques s'élevaient librement à côté des mosquées ; tandis qu'à Varsovie, dans une ville exclusivement catholique, chaque jour on voit quelque école ou quelque église de la foi nationale livrée au schisme. Pourquoi cela, si ce n'est parce que la Russie a vu, avec une perspicacité bien justifiée par l'histoire, que le principe fondamental de la nationalité polonaise était dans sa religion ; qu'il y avait là une de ces barrières que ni les traités, ni les victoires, ni aucune force humaine ne pouvaient surmonter, et que tant que les Polonais seraient catholiques il leur serait impossible d'être Russes? On conçoit tout ce qu'il y a d'important pour l'usurpation moscovite à réduire ce clergé si patriotique au rang des popes serviles ; à courber une nation où l'amour de la patrie n'a jamais pu être séparé de celui de la religion, sous le joug de ces honteuses croyances qui investissent le pouvoir temporel de la suprématie spirituelle, et qui confie à un seul homme, avec le droit illimité d'emprisonner, d'exiler, de supplicier le corps, le privilége de tourturer les consciences. Catherine II l'avait déjà compris ; et c'est pourquoi on la vit faire conduire à coups de baïonnettes tout le peuple des provinces réunies des églises de leurs aïeux aux temples du schisme. Aujourd'hui ce ne sont plus seulement les populations rurales ; c'est la noblesse, c'est la portion essentiellement militaire du pays qui est condamnée au même sort ; mais comme si le sol qu'eux et leurs pères ont arrosé de leur sang ne pouvait manquer d'être pour la vieille foi un inviolable autel, on les en arrache pour leur faire peupler la Sibérie et le Caucace ; et c'est là que, pour leur faire mieux oublier la patrie, on leur inflige l'apostasie.

Pour que la résistance soit moins possible et le résultat plus certain, ce sont les petits enfans qu'on arrache à la fois du sein de leurs mères et du sanctuaire de leur Dieu ; que l'on transporte comme de vils troupeaux pour améliorer des races sauvages, et féconder des déserts. Ce ne sont pas là, Messieurs, des faits isolés ou incertains, des récits où pourrait se glisser l'exagération de la douleur : ce sont des actes officiels, ce sont des ordonnances positives émanées de la vice-royauté de Varsovie : c'est enfin un règlement permanent qui prescrit l'enlèvement annuel de 3,200 enfans dans les

seuls palatinats du royaume de Pologne, pour être transportés dans l'intérieur de la Russie. Jamais, à ce que je sache, les annales du monde civilisé n'avaient offert un pareil exemple. Il est vrai qu'Ibrahim-Pacha voulut appliquer ce système au Péloponèse, et en déporter, non pas les enfans séparés impitoyablement de leurs parens, mais des familles entières et réunies, pour les envoyer en Egypte. Et alors qui s'y opposa? Messieurs, ce fut la Russie : ce fut ce même empereur Nicolas qui déclara qu'il ne le souffrirait jamais ; que c'était violer l'humanité, et que, si l'on osait accomplir une pareille entreprise, ses flottes intercepteraient les convois d'expatriés. Messieurs, je vous en conjure, est-ce que des paroles françaises n'iront pas au moins protester, intercepter autant qu'il est en nous l'exécution de cet abominable supplice infligé à une nation qui a toujours été l'alliée et la sœur de la France?

Avant de quitter cette tribune, où je suis monté sans réfléchir à ma faiblesse, et uniquement préoccupé d'une cause qui a conquis depuis long-temps les plus vives émotions de mon âme, qu'il me soit permis, Messieurs, d'offrir à vos méditations un sujet qui se lie de la manière la plus intime à tout ce qu'on peut dire ou sentir sur la malheureuse Pologne. En effet, s'il ne s'agissait que d'elle seule, on pourrait espérer avec confiance, car le siècle où nous vivons a vu de ces grandes réparations qui consolent et fortifient à la fois. Depuis qu'il a commencé, la Grèce et l'Irlande régénérées et affranchies sont là pour nous montrer quelle est la justice que le ciel réserve aux peuples qui ne désespèrent ni de lui ni d'eux-mêmes. Mais, Messieurs, c'est l'Europe tout entière qui a été blessée au cœur de la Pologne : ce qui s'est passé dans son sein n'est qu'un épisode douloureux d'une série d'attentats à la sécurité du monde que la postérité contemplera avec surprise, et peut-être avec d'éternels reproches contre notre génération. La question de la protection et de l'affranchissement ultérieur de la Pologne devient pour les esprits clairvoyans une question de paix et d'indépendance pour toutes les nations européennes. Toutes ont été frappées par cet ukase du 26 février 1832, qui, en abolissant la constitution polonaise, méconnaît les stipulations d'un traité où toutes avaient été parties contractantes. Ce n'est, du reste, qu'un pas de plus dans cette route d'envahissemens et d'usurpations où la puissance moscovite a fait depuis un siècle des progrès si effrayans. Peut-être serait-il temps de jeter enfin un regard sur l'histoire et sur la carte, et de se demander si c'est bien l'état normal de l'Europe que celui qui livre toute sa frontière orientale à une seule puissance, à une puissance qui, chaque jour, augmente ses forces et ses possessions, tandis que les autres restent stationnaires; qui est déjà maîtresse absolue des bouches du Danube, et réagit ainsi sur tout le mouvement intérieur de l'Allemagne; qui a presque transformé la mer Baltique et la mer Noire en lacs intérieurs ; qui campe aux portes de Stockholm et à celles de Constantinople ; qui n'a qu'à étendre la main pour saisir le Sund et les Dardanelles,

ces deux clefs du système européen ; et qui, enfin, vient d'étaler ses pompes militaires à Kalish, à l'extrémité de ce bastion formidable de la Pologne conquise, qui se prolonge comme un bras menaçant au centre même de l'Europe.

Quand on réfléchit à cet état purement matériel, et surtout quand on songe aux principes, aux lois, à la religion, au genre de moralité que cette puissance a introduits partout où elle a triomphé, on est, ce me semble, en droit de croire que ce n'était pas seulement pour eux-mêmes que les Polonais ont livré une lutte héroïque, mais qu'ils défendaient en même temps la civilisation tout entière contre la barbarie, la chrétienté contre le despotisme oriental, la longue et noble suprématie de l'Occident contre une nouvelle invasion de Tartares. On est malgré soi reporté à ces siècles où l'Europe chrétienne était sans cesse menacée d'être asservie moralement et physiquement par des hordes venues du fond de l'Orient. La Pologne, dont toute l'histoire n'est qu'un long sacrifice pour le reste du monde, a maintes fois détourné de nos pères ce sort terrible, et a porté sous les murs de Vienne le dernier coup à la puissance offensive de l'Islamisme. Mais à peine ce danger eut-il été définitivement écarté, qu'un autre a surgi en sa place, et la Pologne en a été la première victime. Autrefois du moins, dans ces siècles où la diplomatie n'avait pas encore pris rang parmi les grandes forces de l'humanité, le danger commun, tant qu'il durait, servait de lien et de pacte inviolable entre toutes les nations chrétiennes, et les réunissait contre l'ennemi général. Aujourd'hui, au contraire, la puissance qui seule menace l'équilibre et les destinées de l'Europe trouve partout des intelligences, des admirateurs, ou tout au moins une déplorable indifférence. Et cependant les promesses qu'elle fait au monde sont assez peu équivoques : elle nous apporte les ténèbres au lieu de la lumière, le despotisme militaire au lieu des libertés civiques, et la honteuse idolâtrie du schisme au lieu des croyances libératrices de l'Occident.

Certes, cet impérial génie qui a présidé aux commencemens de notre siècle n'était pas si aveugle lorsqu'il dirigeait contre cette rivale funeste toutes les forces qu'il avait concentrées dans sa puissante main. Le succès ne couronna pas alors cette grande pensée, dont je vois devant moi tant de valeureux complices, tant d'illustres instrumens. Mais à mesure que le péril croîtra, l'histoire et la postérité lui rendront justice.

Ce qui manquait à Napoléon dans son agression, nous l'avons pour enhardir et pour assurer notre défense; c'est l'union des forces et des intérêts de la liberté. Le discours de la Couronne nous a donné la consolante certitude que l'alliance de la France et de la Grande-Bretagne n'avait jamais été plus intime. C'est dans cette noble alliance que reposent les garanties de l'avenir, la sécurité des peuples libres, le salut futur des peuples opprimés. Puisse-t-elle, après avoir achevé d'assurer la dignité de la France à l'Occident, ne pas être impuissante à l'Orient pour veiller à la foi des traités,

aux droits de l'humanité, à l'indépendance de l'Europe! Puisse-t-elle ne jamais perdre de vue cette glorieuse et infortunée Pologne, qui a été de tout temps la barrière des nations européennes! Puisse cette barrière être bientôt relevée! puisse-t-elle être enfin récompensée de son dévouement et de sa sublime persévérance! Puisse aussi le vœu parti de cette enceinte aller se placer dans son cœur comme une parole de sympathie et d'avenir, à côté des paroles qui ont insulté à sa souffrance! La chambre des pairs n'aura certes jamais à se repentir d'avoir rendu ce faible hommage à une cause qui ne peut manquer de triompher un jour, puisqu'elle a pour elle la justice de Dieu, l'honneur de la France, et l'espoir, l'invincible espoir du monde.

M. le président du conseil. Je m'associerai volontiers aux sentimens d'humanité, d'équité, de compassion généreuse qui ont inspiré le discours de l'orateur que vous avez entendu le premier dans cette discussion. Néanmoins je prendrai la liberté de lui rappeler qu'il n'a pas rendu une entière justice au ministère de 1831; il a paru croire que les embarras de cette époque avaient interdit à la France de prendre à la nation polonaise l'intérêt qu'elle inspirera toujours à un gouvernement français. A cette époque si périlleuse, où les circonstances intérieures de la France étaient si embarrassantes, le Gouvernement français a fait, pour la nation polonaise, tout ce qui dépendait de lui; il a fait plus qu'aucune autre nation; et si jamais l'histoire révèle les correspondances diplomatiques du Gouvernement français a cette époque. j'ose croire que tout le monde rendra une entière justice à l'homme illustre qui présidait alors au cabinet de la France. Ce qui a été fait à cette époque, dans l'intérêt de l'humanité, de la justice, le Gouvernement français n'a jamais cessé de le faire; il n'a jamais cessé de le faire, dis-je, tant qu'il a pu croire que son intervention serait utile à la population polonaise. Ce n'est pas, en effet, en présence d'une chambre aussi éclairée que j'ai besoin de rappeler combien l'intervention d'une puissance étrangère dans l'administration intérieure d'un autre État doit être conduite avec égard et ménagement; combien souvent il est à redouter que cette intervention, loin de calmer les animosités politiques, ne les irrite davantage. La chambre ne s'étonnera donc pas si je lui dis que le Gouvernement français, tout en persistant dans les sentimens qui l'ont dirigée depuis 1831, a consulté le temps et l'espérance du succès pour savoir jusqu'à quel point il devrait multiplier ses insistances dans l'intérêt de l'humanité. Il est à craindre souvent, en effet, que des paroles dictées par un sentiment généreux ne produisent, en réalité, un résultat tout contraire au sentiment qui les inspire, qu'elles ne se traduisent au dehors en animosité plus grande, en ressentiment plus profond; qu'en un mot la cause de l'humanité, qu'on a voulu servir, ne soit trahie et compromise par les efforts même que l'on multiplie hors de saison.

L'orateur qui descend de la tribune a lui-même remarqué quelle

différence doit exister entre les paroles prononcées publiquement par l'organe officiel du gouvernement du roi et celles d'un membre isolé de cette chambre. La chambre comprendra qu'il ne m'appartient pas de reprendre une à une les observations qui lui ont été soumises. Je craindrais également d'en dire trop ou trop peu. Je craindrais de voir mes paroles interprétées tour à tour dans le sens le plus opposé.

Quant à la question des traités, personne en Europe, personne, sans exception, ne conteste que les traités ne doivent être exécutés fidèlement selon leur lettre et selon leur esprit. Mais dans le traité auquel les deux orateurs ont fait allusion, se trouvent placés des principes différens, des principes sans doute qui ne sont point inconciliables, mais enfin des principes qui ont besoin d'être maintenus en regard l'un de l'autre, à savoir l'indépendance et la nationalité de la Pologne d'une part, et de l'autre l'union de la Pologne à la Russie. L'article qui renferme ces deux principes n'est pas rédigé avec autant de clarté que cela serait à désirer; il laisse par conséquent la possibilité aux différentes puissances qui ont signé le traité de Vienne de donner à ce traité des interprétations différentes.

Maintenant je suppose que toutes ces puissances ne soient pas du même sentiment sur le sens qu'il convient d'attribuer à cet article; je suppose que les unes donnent au principe d'indépendance et de nationalité plus d'extension, les autres plus d'extension au principe d'union entre les deux couronnes de Pologne et de Russie: je suppose qu'on ne puisse, quant à présent, se mettre d'accord, que faudra-t-il faire? Recourir aux armes. La chambre ne le pensera pas. Il en est du maintien des relations entre les gouvernemens comme du maintien de l'harmonie entre les pouvoirs publics à l'intérieur; par cela seul qu'il y a divergence d'opinions, il ne faut pas nécessairement en venir aux moyens extrêmes. C'est à la politique, à la discussion, à la raison, au temps, à faire prévaloir la vérité et le bon droit. Dans la question qui nous occupe, il en est de même; en supposant qu'il existe sur certains points divergence d'opinions entre les diverses puissances, nous avons pensé et nous pensons que c'est à la raison, au temps, à la discussion, à la persévérance, qu'il appartient de faire triompher la vérité et le bon droit. Nous y avons confiance, et nous espérons que vous y aurez confiance aussi bien que nous.

M. le comte Tascher. En parlant des embarras qui ont pu gêner le gouvernement en 1831, je n'ai eu aucunement l'intention de jeter le moindre blâme sur la conduite d'un grand homme, dont j'apprécie plus que personne les services, et dont je vénère la mémoire plus que qui que ce soit.

M. Villemain. Je demande la parole.

M. le président. Le tour d'inscription appelle M. le vicomte Dubouchage à la tribune.

M. le vicomte Dubouchage. Comme je veux parler sur l'ensemble

des articles, si M. Villemain se propose de traiter la question spéciale de la Pologne, je lui cèderai volontiers la parole.

M. Villemain. J'étais bien assuré que la gravité de l'orateur qui a ouvert ce débat, et les généreuses paroles de M. de Montalembert, attireraient l'attention de la chambre et du gouvernement. Les explications qui viennent d'être données par M. le ministre rappellent un fait que n'avait pas, je crois, méconnu le premier orateur, et dont nous pouvons profiter à l'appui même du noble vœu qu'il a exprimé. Ce fait, messieurs, c'est l'intérêt que la France a déjà et tant de fois manifesté pour la malheureuse Pologne, intérêt stérile, il est vrai, long-temps timide et enchaîné, dit-on, par nos difficultés intérieures, mais intérêt sérieux, qu'il ne faut pas abdiquer, qu'il ne faut pas taire et cacher, pour ainsi dire, au moment où on se félicite d'une facilité qui en fortifierait l'expression.

Je m'empare donc de la réponse que nous venons d'entendre, et je dis ; c'est parce que, dès 1830, au milieu des orages et des convulsions de votre établissement nouveau, vous aviez un regard, un intérêt, une imprudence généreuse, en paroles du moins, pour la Pologne, c'est pour cela même qu'il ne faut pas aujourd'hui mettre tout-à-coup en oubli et la grande iniquité qui a été commise envers elle et la plainte qui rappelait et constatait sans cesse cette inexpiable iniquité.

Depuis cinq ans les chambres sont saisies de cette déclaration solennelle : « La nationalité polonaise ne périra pas. » Elles ont entendu ces paroles qui trouvèrent un écho dans la chambre des pairs : « J'ai provoqué l'influence et la médiation de mes alliés, » surtout pour assurer à la Pologne, dont le courage a réveillé les » vieilles affections de la France, cette nationalité qui a résisté à » tant de vicissitudes. » Eh bien ! Messieurs, cette déclaration, dont l'opinion de la France et de l'Europe est saisie depuis cinq ans, ne peut-on pas dire sans déclamation à quel point elle est violée et anéantie aujourd'hui ? Voilà toute la question. Nul doute que l'extirpation de la nationalité polonaise n'ait fait d'effrayans progrès depuis la première plainte. N'est-ce donc pas le moment d'une plainte plus forte, d'un rappel plus expressif aux traités plus manifestement enfreints, et d'une action plus marquée sur un point qui intéresse les puissances signataires du traité de 1815 ?

Il y a pour la France en particulier dette d'humanité, de reconnaissance et de politique envers la nation polonaise ; et par politique nous entendons ici le maintien des traités et la fidélité à l'esprit de conservation européenne qui les a dictés et qui doit bien assurer quelques garanties à la France, après lui avoir coûté tant de sacrifices ? En effet, ce n'est pas une chose indifférente dans le droit public de l'Europe que la suppression, l'homicide politique d'une nation. Cela est si peu indifférent, que cela ne s'est jamais accompli, et n'a jamais été tenté sans l'ébranlement et le concours de l'Europe. Aussi, lorsqu'en 1815, sous l'influence d'évènemens si prodigieux, après un effort tenté par la diplomatie de deux grandes

puissances pour reconstituer la Pologne, la Pologne est retombée à terre par le contre coup de cette arrivée de Bonaparte, de ce péril nouveau, qui avait ranimé toute la verve de la coalition, et l'avait concentrée dans un seul intérêt, celui de la destruction du grand capitaine, ceux même qui consentirent alors à prolonger le partage et ce demi anéantissement de cette nation généreuse, si utile à la sûreté de l'Europe, les politiques du congrès de Vienne tâchèrent de garder encore un reste palpitant de Pologne.

En accordant que le grand-duché de Varsovie, érigé en royaume, serait réuni par sa constitution à l'empire de Russie ; en stipulant qu'il conserverait une administration séparée et des institutions nationales, ils entendaient, et l'Europe avec eux, que le czar de Russie ne serait pas le czar de Pologne. Ils avaient soin, pour les autres États, de lui créer une difficulté, un obstacle, une barrière, en même temps qu'ils étaient obligés de lui jeter un peuple de plus. Il y avait là quelque chose qui n'était ni déclamatoire, ni vague, une précaution de droit public qui répondait à un sentiment politique, à un intérêt européen bien compris.

Je ne crois pas que ces graves motifs aient disparu, et qu'il y ait maintenant même impolitique ou légèreté à les rappeler encore, et à mettre au ban de la publicité en Europe les attentats inouïs qui ont anéanti toute espèce d'existence politique de la Pologne, et reproduit dans la lumière du XIX[e] siècle les violences et les exterminations de races des temps barbares. En effet, on voit aujourd'hui en Pologne la conquête à la façon du moyen-âge, la spoliation des propriétés, le partage des terres entre des étrangers qui deviennent propriétaires du sol et des habitans mêmes ; l'enlèvement des enfans, l'extirpation des usages et de la langue nationale, la destruction du culte. Le droit public de l'Europe moderne est détruit à leur égard, non seulement par la manière dont ils sont anéantis comme nation, mais par la manière dont ils sont traités comme vaincus.

La transfusion d'un sang nouveau à la place du sang polonais ; la frontière russe avançant vers nous ; la colonisation militaire de la Russie se rapprochant à grands pas de l'Europe centrale et civilisée, ce sont là des faits dignes de la plus haute attention, et qu'il faut rappeler souvent, parce qu'il y a dans cet avertissement une force morale, une force d'opinion. Les paroles sont peu de chose sans doute dans cette grande question ; j'en déplore l'insuffisance, et je les trouve bien faibles.

Mais le silence serait plus faible encore. J'appuie de toute ma conviction le vœu exprimé par M. le comte de Tascher ; je pense qu'il y aurait lieu de renvoyer à la commission pour qu'elle fît sentir, dans la rédaction de son adresse, que l'intime union de la France et de l'Angleterre, et leur accord avec les autres puissances, ne peuvent s'appliquer à aucun résultat plus important que la stricte exécution des traités, en ce qui concerne la nationalité polonaise. (Mouvemens divers.)

M. le marquis de Marbois. Messieurs, je m'associe à tout ce que

viennent d'exprimer de juste et de généreux les orateurs que nous venons d'entendre ; je crois cependant devoir ajouter quelques observations, dans lesquelles je ne serai pas aussi complètement d'accord avec eux : la chambre des pairs est constamment attentive à n'adopter que des résolutions efficaces et réellement utiles. Mais considérons quelle a toujours été et quelle est notre situation relativement à la Pologne. Je ne m'arrêterai point à l'époque où le dernier des Valois, après nn règne fort court, cessa d'y régner, pour ceindre la couronne de France : nous n'eûmes, pendant environ deux siècles, que ces sentimens qui inspirent une nation noble et généreuse ; mais il y a soixante-quatre ans que mes fonctions diplomatiques me firent un devoir d'observer de près les suites du premier partage. Trois monarques commencèrent alors à diviser quelques provinces entre eux ; mais ils le firent avec timidité et avec des scrupules au moins apparens. Chacun des trois répondit aux observations de la France qu'il agissait malgré lui, et qu'il cédait à la violence que les deux autres lui faisaient ; nous envoyâmes quelques secours d'argent au parti national ; le général Choysi, avec sept à huit autres guerriers français comme lui, s'illustra par la longue défense de la forteresse de Czenstochow. Vains efforts ! on sait comment ce royaume a disparu de la carte de l'Europe, on sait trop aussi qu'il nous eût été impossible de traverser l'Allemagne avec nos armées. Espérons mieux des années et du temps, qui guérissent tant de maux : quant à présent, je pense que la rédaction de l'article n'est susceptible d'aucun amendement.

M. le vicomte Dubouchage. Puisque je suis appelé dans ce moment à la tribune, la chambre me permettra de dire quelques mots sur la question polonaise. Je m'associe de tous mes vœux aux nobles accens de mes collègues, mais j'avoue que je suis frappé des paroles pleines de sagesse que je viens d'entendre. Sans doute la nation française ne peut rester indifférente à l'existence d'une nation qui, depuis soixante ans, verse son sang avec le nôtre sur les champs de bataille, et le verse dans l'intérêt de la France. Sans doute la France ne peut oublier ces paroles rappelées par un éloquent orateur ; « La nationalité polonaise ne périra pas. » Ces paroles peuvent avoir mis les armes à la main de cette noble et généreuse nation ; mais le sentiment ne doit pas prévaloir en politique. Il n'entre pas dans mes habitudes de louer le ministère ; mais dans cette occasion, je ne puis m'empêcher d'applaudir aux paroles pleines de mesure et de prudence de M. le ministre des affaires étrangères.

Dans son langage obligé, dans son langage diplomatique, il vous en a dit assez pour vous faire comprendre que le gouvernement est occupé de cette grave question. Ne l'entravons pas ; que la chambre, par un élan de générosité, d'humanité, de philantropie, ne vienne pas gâter des négociations qui sont sur le point de réussir. Le ministère a dit qu'il agissait, attendons.

NOUVELLES DIVERSES.

La vente au profit des familles malheureuses des réfugiés polonais, faite avant le nouvel an sous les auspices de la société polonaise de bienfaisance, et présidée par madame la princesse Czartoryska, a produit 13,000 francs environ. On doit ce brillant résultat à la sympathie du public français pour tout ce qui est polonais, et au zèle des dames patronesses. Parmi les dames des comptoirs, on distinguait mesdames Amédée et Edouard Thayer, la princesse Belgioioso, la comtesse de Vaudreuil, la comtesse de Bony, la comtesse du Pertuis, la comtesse d'Oraison, et plusieurs autres. La vente a eu lieu dans les beaux salons de M. Simon, rue Chaussée-d'Antin, 3, qui les a offerts gratuitement à la société. Nous devons lui en témoigner ici toute notre gratitude.

— Le nom de la Pologne retentit dans tous les pays, dans toutes les réunions politiques. Dernièrement, à Madrid, dans un banquet auquel ont assisté toutes les notabilités du parti libéral, M. Donoso a porté un toast aux réfugiés polonais et au succès de leur cause. On a observé dans son discours les paroles suivantes : « La France, pour ce malheureux pays, est trop loin et le ciel trop haut. »

— Le projet d'adresse de la chambre des députés contient un paragraphe sur la Pologne ainsi conçu : « Notre intime union avec la Grande-Bretagne assure la réserve et le maintien des droits consacrés par les traités dont l'exécution importe à l'équilibre européen. » Ce projet d'adresse, communiqué le 8 janvier à la chambre des députés, se distingue particulièrement par sa réserve diplomatique et son ambiguité. On évite soigneusement d'articuler le nom de la Pologne, et cependant on veut protester indirectement contre l'anéantissement de ce pays. Nous sommes disposés à croire que la chambre suppléera à ce manque d'énergie du gouvernement, et que le nom de la Pologne reparaîtra dans l'adresse, comme dans les années précédentes.

— Nous regrettons que l'espace et le temps nous manquent, pour rendre compte dans cette livraison de la séance de la chambre des députés du 10 janvier, dans laquelle des voix éloquentes se sont fait entendre en faveur de la Pologne. MM. de Sade, Salverte, Bignon et Saint-Marc Girardin, ont défendu les droits sacrés de la Pologne : le ministère s'est tu. Etait-ce le silence de l'approbation? nous aimons à le croire. L'amendement de M. Bignon

repose sur le maintien de la *nationalité polonaise*, comme condition essentielle de la balance européenne. Voici cet amendement : « La chambre des députés ne cesse d'être convaincue, et le gouvernement de Votre Majesté, nous n'en doutons pas, partage cette conviction, que le rétablissement de la nationalité polonaise doit être mis au premier rang des conditions essentielles de cet équilibre. » Le beau discours de M. Saint-Marc de Girardin a été écouté en silence, et a produit une grande impression sur la Chambre. Cet habile orateur a flétri par des paroles énergiques les empiètemens et les cruautés de la Russie. « Où est cette Pologne, s'est-il écrié, dont la nationalité est solennellement garantie ? il n'y a qu'une *province russe*... La Pologne est une plaie profonde pour la Russie ; et certes, ce ne sera pas la France qui la cicatrisera. » Honneur, cent fois honneur à ces nobles défenseurs de la Pologne, qui est peut-être plus près du jour de son triomphe qu'on ne le croit généralement ! Nous reviendrons sur cette mémorable séance dans notre prochain numéro où seront insérés les discours dont nous venons de parler.

— Les Polonais réfugiés à Paris se proposent d'exprimer dans une adresse commune leurs sentimens de reconnaissance aux membres des deux chambres qui ont parlé en faveur de la Pologne.

SOUSCRIPTION DE LA RUE DU POT-DE-FER.

La direction du *Polonais*, se rendant au désir de plusieurs réfugiés polonais, a ouvert dans ses bureaux une souscription pour les incendiés de la rue Pot-de-Fer. La somme de 169 francs, montant de cette souscription, a été envoyée au *Journal des Débats*, ainsi qu'une liste unique de tous les Polonais souscripteurs indistinctement. En insérant nous-mêmes cette liste dans notre journal, nous la diviserons en deux catégories, celle des réfugiés et celle des Polonais non réfugiés.

Réfugiés polonais.

Princesse Czartoryska, 10 fr. — Général Dembinski, 5 fr. — Général Gawronski, 5 fr. — Albert Grzymala, 15 fr. — Comte Jelski, 5 fr. — Alexandre Jelowicki, 5 fr. — Jesman, 2 fr. — Général Kniaziewicz, 10 fr. — Lusczewski, nonce, 2 fr. — Malinowski, nonce, 3 fr. — Niemcewicz Castellan, 5 fr. — Niezabitowski, 5 fr. — Comte Ladislas Plater, nonce, 15 fr. — Comte César Plater, nonce, 15 fr. — Titus Puslowski, 5 fr. — Prince Sapieha, 5 fr. — Wolowski, député, 5 fr.

Polonais non réfugiés.

Mademoiselle Czacka, 10 fr. — Princesse Giedroyé, 2 fr. — Prince Giedroyé, général, 5 fr. — Comtesse Komar, 15 fr. — Comtesse Mostowska, 10 fr. — Madame Rautenstrach, 3 fr. — Charles Wodzinski, 2 fr. — Un anonyme, 5 fr.

—Nos prévisions se sont accomplies, et la chambre des députés a adopté hier (12 décembre) un amendement qui se rapporte directement à la Pologne. Les deux discours de M. Odilon Barrot ont fait une profonde sensation sur la chambre, qui a montré la plus grande unanimité sur le fond de la question.

— Désirant de rendre compte, dans notre journal, de la discussion de l'adresse à la chambre des pairs, discussion que nous savions devoir être pleine d'intérêt pour la Pologne, nous devions prendre le soin d'annoncer à nos abonnés le retard qu'ils éprouveraient dans la réception de cette livraison du *Polonais*. En effet, un avis leur a été donné à cet égard, par la voie des journaux; nous le mentionnons ici pour les personnes qui n'auraient pas lu les feuilles où cet avis se trouvait.

Nous joignons à cette livraison, qui commence le sixième volume, la table des matières du cinquième volume.

AVIS AUX ABONNÉS.

Ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré le 31 *décembre dernier, sont priés de le renouveler pour ne point éprouver de retard dans la réception du journal.*

ANNONCES.

PAULIN, ÉDITEUR, RUE DE SEINE, N. 33.

HISTOIRE DU SOULÈVEMENT, DE LA GUERRE ET DE LA RÉVOLUTION D'ESPAGNE,

PAR M. LE COMTE DE TORÉNO,

EX-PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL,

Ouvrage publié en même temps à Paris et à Madrid. — 5 volumes in-8°.
Prix du volume : 7 fr. 50 c.

Les tomes II et III sont en vente.

LE LITTÉRATEUR UNIVERSEL,

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Au milieu de tant de revues et de journaux consacrés à la littérature on ne trouve aucune feuille ouverte au présent comme au passé, aux Indiens comme aux Hébreux, aux Grecs et aux Romains, au moyen âge et aux âges suivans, enfin à tous les peuples et à toutes les époques littéraires.

Le *Littérateur universel* a pour but de remplir ce vide, et le remplit on ne peut mieux. Sans aucune prétention magistrale, ce recueil, en mettant le lecteur en contact avec les plus belles imaginations de chaque pays, lui offre une instruction aussi riche que variée.

Outre des extraits et des analyses d'ouvrages publiés dans tous les temps et dans tous les pays, le *Littérateur universel* donne encore la biographie des auteurs les plus distingués.

Ce Journal paraît tous les mois. Chaque numéro se compose de deux feuilles d'impression grand format in-8°.

On s'abonne à Paris, au Bureau du Journal, place du Chevalier-du-Guet, n° 6.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

POUR TOUTE LA FRANCE.		POUR L'ÉTRANGER.	
Six mois	8 fr.	Six mois	12 fr.
Un an	15 fr.	Un an	20 fr.

En Angleterre, six mois 12 schellings, un an 20 schellings.

ON SOUSCRIT A PARIS,

AU BUREAU DU POLONAIS,

A LA LIBRAIRIE POLONAISE, RUE DES MARAIS-S.-GERMAIN, N° 17 bis.

TREUTTEL ET WURTZ, rue de Lille, 17.
HECTOR BOSSANGE, quai Voltaire, 11.
PAULIN, rue de Seine, 6.
GALIGNANI, rue Vivienne, 18.

A L'ÉTRANGER:

AMSTERDAM	*Muller et Comp.*	KŒNIGSBER	*Borntræger.*
BALE	*Schweighaeuser.*	MANHEIM	*Schwan et Gætz.*
BERLIN	*Duncker et Humblot.*	MUNICH	*Lindauer.*
BRESLAU	*G. Th. Korn.*	NEW-YORK	*Berard et Mondon.*
BRUXELLES	Au bureau de l'*Union Cath.*	NOUVELLE-ORLÉANS	*Boismarre.*
CARLSBAD	*Franiek.*	NUREMBERG	*Campe.*
COPENHAGUE	*Gyldendahl.*	PESTH	*Wigand, Hartleben.*
DRESDE	*Arnold.*	POSEN	*Mittler, Munk.*
FRANCFORT	*Jugel, Jaeger.*	PRAGUE	*Calve*
GENÈVE	*Ab. Cherbuliez.*	PRESBOURG	*Wigand.*
HAMBOURG	*Hoffmann et Campe.*	STOCKHOLM	*Normann et Engstræm.*
LEIPZIG	*Brockhaus, Cnobloch, Dyck.*	STUTTGARD	*Schweitzerbart, Cotta.*
LÉOPOL	*Milkowski.*	VIENNE	*Rohrmann et Schweigerd.*
LONDRES	*Ridgeway.*	ZURICH	*Orell, Fussli et Comp.*

Et chez les principaux Libraires et Directeurs des Postes.

AVIS ESSENTIEL.

La Direction du *Polonais*, désirant être informée de toutes les publications, de quelque nature qu'elles soient, relatives à la Pologne, invite les Libraires et les Éditeurs de France et de l'étranger à lui faire connaître les ouvrages qu'ils publient, ou à lui en envoyer un exemplaire.

Tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction doit être envoyé franc de port *au Directeur du* Polonais, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34.

IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET, rue du Colombier, 30, à Paris.